

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3940

19 décembre 2014

SOMMAIRE

2 IH S.A.	189081	Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l. .	189075
Anchor Global Emerging Markets Equity Fund	189085	Patron Noosa Devco (Solihull S.à r.l.	189075
Baja International S.à r.l.	189085	Patron Noosa Propco (Newbury) S.à r.l.	189075
Falcon Crown Portfolio Umbrella	189087	PB International S.A.	189088
Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.	189085	Peristal S.A.	189084
Highland Marine S.A.	189081	Perseus Investments S.A.	189083
Immosa S.à r.l.	189089	Petrusse European Clo S.A.	189077
Immo Terrains S.A.	189089	Pluto Logistics (Lux) S. à r.l.	189077
LU-Invest S.A.	189085	Posal S.A.	189076
LuxCo UK S.à r.l.	189083	ProLogis UK CCLXV S.à r.l.	189078
Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l.	189074	ProLogis UK CCXIX S.à r.l.	189076
M&I Coiffer Julie Sàrl	189120	ProLogis UK CCXL S.à r.l.	189077
Menuiserie Mertz Luxembourg	189082	Prolugest S.A.	189084
Meridiana S.A.	189074	Rose Holdings S.à r.l.	189078
Metalogix Europe S.à r.l.	189084	Société Européenne de Titrisation S.A. .	189078
MH Lux Constructions A.G.	189074	Sopaluxe S.A.	189076
Nevis JV S.à r.l.	189090	Sunflower S.à r.l.	189079
New Start SPF S.A.	189086	TM.A S.A.	189080
Nexstep	189105	Transocean Drilling Enterprises S.à r.l. .	189079
Noosa Framework S.à r.l.	189082	Valen Holding SPF S.A.	189080
Oevole Anlage A.G.	189082	Velosi Africa (Luxembourg) S.à r.l.	189080
Old Town	189087	Velosi S.à r.l.	189079
Pagani Trade Marks S.A.	189083	You Consulting S.A.	189081

MH Lux Constructions A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Duarrefstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 98.826.

Auszug aus dem Protokoll der Jahreshauptversammlung vom 27. November 2014

Es wurde beschlossen:

Das Mandat des jetzigen Kommissars, die Gesellschaft FN-SERVICES S.à r.l. mit Sitz in L-9991 WEISWAMPACH, 61, Gruuss-Strooss, für die Dauer von zwei Jahren bis zur Generalversammlung des Jahres 2016 zu verlängern.

Dieser Beschluss wird einstimmig gefasst.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 4. Dezember 2014.

Für **MH LUX CONSTRUCTIONS A.G.**

Aktiengesellschaft

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2014193656/17.

(140215850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Meridiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 119.730.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 02 décembre 2014

Le siège social est fixé au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

Monsieur Alexis DE BERNARDI, expert-comptable, né le 13.02.1975 à Luxembourg, Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né le 19.12.1965 à Briey (France), et Monsieur Robert REGGIORI, expert-comptable, né le 15.11.1966 à Metz (France), tous domiciliés professionnellement au 17 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs de la société pour une période d'un an. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Monsieur Gioacchino GALIONE, expert-comptable, né le 04.01.1982 à La Louviere (Belgique), domicilié professionnellement au 17 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, est nommé commissaire aux comptes pour une période d'un an, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2015.

Pour extrait sincère et conforme

MERIDIANA S.A.

Référence de publication: 2014193652/20.

(140215442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Luxembourg Investment Company 17 S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4a, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 191.967.

Extrait des décisions de l'associé unique de la Société prises le 4 Décembre 2014:

L'associé unique de la Société décide conformément aux statuts de la Société:

De transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante: 4a, Rue Henri Schnadt, L-2530, Gasperich, (Luxembourg) en date du 4 Décembre 2014.

D'accepter la démission de Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., société à responsabilité limitée, au capital social de €12,500; domiciliée au 6, Rue Eugene Ruppert, L-2543, Luxembourg, enregistrée au registre du commerce et des sociétés du Luxembourg sous le numéro B 103336 en qualité de gérant de la Société avec effet au 4 Décembre 2014.

De nommer Mademoiselle Sinead Mary Browne née le 16 Avril 1980 à Dublin, Irlande, domicilié professionnellement au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530, Luxembourg, en qualité de gérant de la Société avec effet au 4 Décembre 2014.

Référence de publication: 2014193579/17.

(140216093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Patron Noosa Propco (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 190.232.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 novembre 2014 que Patron Investments IV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B160.456, a cédé les 20,000 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Patron Healthcare (Newbury) LP, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar, enregistrée sous le numéro 129, représenté par son associé commandité, Patron Healthcare GP 2 Limited, ayant son siège social Suite 7B & 8B, 50 Town Range, GX11 1AA Gibraltar.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014193713/17.

(140215578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Patron Noosa Devco (Newbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.168.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 10 novembre 2014 que Grace Lodge Care Investments II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B184.133, a cédé les 20.000 parts sociales qu'elle détenait dans la société à Patron Noosa Propco (Newbury) S.à r.l. (ex Patron Coledale S.à r.l.), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, enregistrée au R.C.S. Luxembourg B190.232.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

La société

Référence de publication: 2014193711/17.

(140215577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Patron Noosa Devco (Solihull S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 164.362.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 1^{er} décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014193712/20.

(140215579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

ProLogis UK CCXIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 109.225.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 17 novembre 2014, sept cents cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à Prologis Holding XI (A) BV ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

Prologis Holding XI (A) BV	750 parts
Total	750 parts sociales

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014193733/20.

(140215514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sopaluxe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 139.907.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 5 avril 2010

L'actionnaire unique prend acte de la démission de

- Monsieur Thierry Franceschetti, dirigeant d'entreprises, né à Algrande, France, le 31 mars 1970, demeurant à L-4995 Bascharage, 2 rue des Primevères,

- Madame Carole Barcella, sans profession, née à Messancy, Belgique, le 1^{er} juillet 1974, demeurant à L-4995 Bascharage, 2 rue des Primevères,

de leurs mandats d'administrateur, et décide que le conseil d'administration restera composé d'un administrateur unique, les actions émises par la société étant toutes détenues entre les mains d'un seul actionnaire.

Pour avis conforme

L'administrateur unique

Référence de publication: 2014193861/17.

(140216129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Posal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.954.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue le 4 juin 2014 à 16.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

* Monsieur Gilles LAMBOTTE demeurant Chemin de Ruth, CH-1223 Cologny

* Monsieur Joakim LEHMKUHL demeurant 37, Chaussée De Bonvard à CH-1244 Choulex (Suisse)

* Monsieur Urs HODLER demeurant 1, Evelyn Gardens à GB-Londres SW7 3BE

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, la société Euraudit Sàrl pour une nouvelle durée de un an.

- Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance lors de la prochaine assemblée qui statuera sur les comptes arrêtés au 31.12.2014.

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014193759/17.

(140216260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pluto Logistics (Lux) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.488.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les associés de la Société en date du 12 novembre 2014 les changements suivants:
- les gérants, Monsieur Tomas Lichy et Monsieur Ian Macleod ont démissionné de leur fonction avec effet immédiat;
- Monsieur Alan Botfield, résidant professionnellement au 51, avenue J.F. Kennedy, a été nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014193754/17.

(140216052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Petrusse European Clo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 100.018.

—
La décision suivante a été prise lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société en date du 10 novembre 2014:

- renouvellement du mandat de l'Alliance Révision SARL, en tant que réviseur d'entreprise agréé de la Société, avec effet immédiat et pour une période arrivant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2014.

Pour la Société

Shehzaad Atchia

Administrateur

Référence de publication: 2014193747/17.

(140215354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

ProLogis UK CCXL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 123.163.

—
à inscrire: Suite à un contrat daté du 18 novembre 2014, vingt mille sept cents cinquante (20,750) parts sociales détenues dans la Société, ProLogis European Finance XI S.à r.l. ont été transférées à ProLogis European Finance XXII S.à r.l. ayant son siège social à 34-38 Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

ProLogis European Finance XXII S.à r.l.	20,750 parts
Total	20,750 parts sociales

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ProLogis Directorship S.à r.l.

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014193735/20.

(140215256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

ProLogis UK CCLXV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.303.

à inscrire: Suite à un contrat daté du 17 novembre 2014, sept cents cinquante (750) parts sociales détenues dans la Société, ProLogis UK Holdings S.A. ont été transférées à Prologis Holding XI (A) BV ayant son siège social à Gustav Mahlerplein 17, 1082 MS Amsterdam, The Netherlands. Cette cession des parts sociales a été approuvée au nom et pour compte de la Société par un de ses gérants.

A faire paraître dans l'Extrait:

Répartitions des parts sociales:

Prologis Holding XI (A) BV	750 parts
Total	750 parts sociales

Luxembourg, le 19 novembre 2014.

ProLogis Directorship Sàrl

Gérant

Représenté par Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2014193731/20.

(140215515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Société Européenne de Titrisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 164.671.

Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 13 novembre 2014:

«Le Conseil d'Administration décide de nommer pour l'approbation des comptes annuels des exercices clos le 31.12.2012 et 31.12.2013 le réviseur d'entreprises agréé indépendant suivant:

CLERC Luxembourg S.A.

1, rue Pletzer

L-8080 Bertrange

Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin en 2014 lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2012 et 31.12.2013».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE TITRISATION S.A.

Référence de publication: 2014193817/17.

(140215331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Rose Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 21.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 167.802.

Extrait de l'acte des décisions prises par les associés en date du 26 novembre 2014

1. Madame Karolina Dziemianczyk a démissionné de son mandat de gérante C.

2. Madame Ingrid Cernicchi, administrateur de sociétés, née à Metz (France), le 18 mai 1983, demeurant professionnellement à 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, a été nommée comme gérante C pour une durée indéterminée et avec effet immédiat.

Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ROSE HOLDINGS S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193797/17.

(140216296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Transocean Drilling Enterprises S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.588.

En date du 02 décembre 2014, l'Associé Unique de la Société a pris ta décision suivante:

- Nomination de Ernst & Young S.A., une société anonyme ayant pour adresse le 7, rue Gabriel Lippmann, Parc Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg et enregistré au RCS Luxembourg sous le numéro B47771, au poste de réviseur d'entreprise, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014, et qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Transocean Drilling Enterprises S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Mandataire

Référence de publication: 2014193891/17.

(140216186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Velosi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 967.690,96.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 174.012.

EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 31 octobre 2014, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014193937/17.

(140215893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Sunflower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.288.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. José Luis Monteiro Correia de son poste de gérant de la société avec effet au 1 décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014193829/20.

(140216026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

TM.A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 90.616.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 novembre 2014

1. L'assemblée a accepté la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat d'administrateur.
2. Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Extrait des décisions prises lors du conseil d'administration du 28 novembre 2014

Est nommé président du conseil d'administration Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, qui déclare accepter.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Référence de publication: 2014193899/20.

(140215458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Velosi Africa (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.848.609,29.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 174.221.

—
EXTRAIT

Par résolution écrite du gérant unique en date du 31 octobre 2014, le gérant unique a décidé d'adopter la résolution suivante:

1. Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, avec effet au 1^{er} Novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2014193933/17.

(140215890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Valen Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 182.232.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2014 que:

1. la clôture de la procédure de liquidation de la Société a été prononcée;
2. les livres et documents sociaux de la Société seront déposés et conservés pour une durée de cinq ans à partir de la clôture de la liquidation au 12, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2014.

Le liquidateur de la Société

Référence de publication: 2014193941/17.

(140216297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 décembre 2014

1^{ère} résolution:

L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire, la société anonyme PREMIER TAX S.A., à compter de ce jour.

2^{ème} résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer comme nouveau Commissaire, avec effet immédiat, FASCONTROL S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social au 15, rue Astrid, L-1143 Luxembourg, R.C.S.L. B180.135.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour YOU CONSULTING S.A.

Référence de publication: 2014193986/17.

(140215327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

2 IH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 166.153.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 1^{er} décembre 2014

Est nommé administrateur de catégorie B, en remplacement de Monsieur Luc HANSEN, administrateur démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Monsieur Pierre LENTZ terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire qui viendra à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Cette cooptation sera soumise à ratification par la prochaine assemblée générale.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193991/17.

(140215841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Highland Marine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 148.274.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 28 août 2014, que le Conseil a décidé les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est transféré, avec effet au 28 Août 2014, de son adresse actuelle 25, route d'Esch, L-1470 Luxembourg au 20, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

2. Le Conseil d'Administration approuve le changement d'adresse professionnelle de l'administrateur et administrateur-délégué LUXEMBOURG MARINE SERVICES S.A., des administrateurs Monsieur Jean-Pierre DE WOLF et Monsieur Gustavo STRASSENER, avec adresse professionnelle au 20 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014193462/16.

(140215077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Noosa Framework S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.162.

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 4 décembre 2014

L'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de M. Emmanuel Mougeolle de son poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014.

- Nomination de M. Steve van den Broek, directeur de sociétés, né à Anvers, Belgique, le 26 juillet 1970, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec effet au 1^{er} décembre 2014 pour une durée indéterminée.

Le Conseil de gérance de la Société se compose dorénavant comme suit:

- Mme Géraldine Schmit, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

- M. Steve van den Broek, gérant, résidant professionnellement au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

La Société

Référence de publication: 2014193676/20.

(140216104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Oevole Anlage A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 102.513.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 21 novembre 2014

- La démission de Monsieur Christian FRANCOIS de son mandat d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration est actée avec effet immédiat.

- Madame Nisia NGO BAYIHA, employée privée, née le 18 janvier 1984 à Yaounde, Cameroun, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est cooptée en son remplacement en tant que nouvel Administrateur. Madame Nisia NGO BAYIHA terminera le mandat de Monsieur Christian FRANCOIS qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

- Madame Betty PRUDHOMME, employée privée, née le 30 janvier 1960 à Arlon, Belgique, et résidant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg, est nommée Présidente du Conseil d'Administration pendant toute la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Fait à Luxembourg, le 21 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Signatures

Référence de publication: 2014193699/20.

(140215715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Menuiserie Mertz Luxembourg, Société en nom collectif.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 56.674.

Extrait du procès-verbal du Conseil de Gérance tenu à Luxembourg en date du 14 octobre 2014

Résolution

Le Conseil décide le transfert du siège social du 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AFC Benelux Sàrl

Signature

Référence de publication: 2014193651/14.

(140216243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Perseus Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9237 Diekirch, 3, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 124.515.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'assemblée générale ordinaire du 20 novembre 2014

Les actionnaires de la société PERSEUS INVESTMENTS S.A. réunis en Assemblée Générale Ordinaire du 20 novembre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'Assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- Monsieur Paul LAPLUME, 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster
de son poste d'administrateur de la société avec effet au 19 décembre 2013.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- Monsieur Max GALOWICH, juriste, né le 30/07/1965 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
au poste d'administrateur pour une année c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

D'autre part, l'assemblée générale décide d'accepter la démission de:

- La société XINEX sàrl, RCSL B119531, 42, rue des Cerises, L - 6113 Junglinster
de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet au 19 décembre 2013.

Par conséquent, l'assemblée générale décide de nommer:

- La société LUX-AUDIT S.A., ayant son siège à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25797

au poste de commissaire aux comptes pour une année c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 20 novembre 2014.

Référence de publication: 2014193746/27.

(140215146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Pagani Trade Marks S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 142.251.

—
Fiduciaire GLACIS S.à r.l. dénonce avec effet immédiat le siège social de la société PAGANI TRADE MARKS S.A., 3, rue Nicolas Adames, L-1114 LUXEMBOURG, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le no. B142251.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMBOURG, le 4 décembre 2014.

Fiduciaire GLACIS S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014193739/13.

(140215867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

LuxCo UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.330.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique prises en date du 2 décembre 2014

1. L'associée unique prend acte de et accepte la démission de Monsieur Luc HANSEN de son mandat de gérant.
2. L'associée unique décide de nommer pour une durée indéterminée, Monsieur Marc ALBERTUS, employé privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, comme nouveau gérant.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193584/14.

(140215820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Prolugest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 90.772.

Je soussigné, Jean MARIE vous informe de ma démission immédiate de mes mandats d'administrateur et d'administrateur délégué

La démission prendra effet à partir du 3 décembre 2014

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Jean MARIE.

Référence de publication: 2014193764/11.

(140215334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Peristal S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 108.080.

Suite à la résiliation du contrat de domiciliation en date du 31/10/2014, la Fiduciaire Jean-Marc FABER S.à.r.l., agissant en sa qualité d'agent domiciliataire, déclare que le siège social de la société PERISTAL S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 108080, n'est plus situé au 63-65 rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014193745/15.

(140215547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Metalogix Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 191.401,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 136.920.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 1^{er} décembre 2014 les décisions suivantes:

- reconnaître la démission de Mme Catherine Koch en tant que gérant de classe B de la Société avec effet immédiat ainsi que les démissions de M. Mark Lessing, M. Jeremy Levine, M. Michael Triplett et M. Richard Wells en tant que gérants de classe A de la Société avec effet immédiat;

- nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée:

* M. Cédric Pedoni, né le 24 mars 1975 à Villerupt, France, et ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L.1940 Luxembourg;

* M. Eddy Perrier, né le 5 juillet 1977 à Saint-Jean-de-Maurienne, France, et ayant son adresse professionnelle au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société est désormais, au 1^{er} décembre 2014, composé comme suit:

* Steven Murphy, gérant de classe A;

* Frederick Rolandi, gérant de classe A;

* Cédric Pedoni, gérant de classe B;

* Eddy Perrier, gérant de classe B;

- transférer le siège social de la Société au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193627/28.

(140215237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Baja International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 111.241.513,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 153.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2014193132/11.

(140215550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Anchor Global Emerging Markets Equity Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion modifié de ANCHOR GLOBAL EMERGING MARKETS EQUITY FUND a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2014.

MUGC Lux Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2014200401/12.

(140223825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

Hauk & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 31.093.

Für den Fonds LOYS EUROPA gilt das Verwaltungsreglement, welches am 24. November 2014 in Kraft trat. Das Verwaltungsreglement wurde einregistriert und beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, den 24. November 2014.

Hauk & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2014196766/13.

(140219559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2014.

LU-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2732 Luxembourg, 2, rue Wilson.

R.C.S. Luxembourg B 147.074.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège de la société le 1^{er} décembre 2014

L'assemblée a prononcé la clôture de la liquidation et a constaté que la société anonyme LU-INVEST S.A. - en liquidation volontaire a définitivement cessé d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq années à partir d'aujourd'hui à son ancien siège social, à savoir le 2, rue Wilson, L - 2732 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Claude KLISSING

Le liquidateur

Référence de publication: 2014193612/17.

(140215959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

New Start SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-4963 Clémency, 9Bis, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 167.567.

L'an deux mille quatorze, le cinq décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEW START SPF S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiènerie, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 112.998, constituée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 24 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1073 du 26 avril 2012.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Arlette Siebenaler, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées «ne varietur» par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modification du siège social de la Société
2. Réduction du capital de la Société à EUR 31.000,-
3. Résiliation des mandats d'administrateurs de Monsieur Mazzoni, Mademoiselle Rosati et Mademoiselle Giordano
3. Nomination en qualité d'administrateurs de Mlle Camille Mernier, M. Johan Wouters et M. Benoit Andrianne.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faiènerie, L-1511 Luxembourg au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency, de sorte que le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Clémency.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société pour le porter de EUR 250.000,- (deux cent cinquante mille euros) à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) par l'annulation de 2.190 (deux mille cent quatre-vingt-dix) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune actuellement détenues par l'actionnaire unique avec un paiement en espèces à l'actionnaire unique.

Ledit remboursement ne pourra se faire que sous observation de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

En conséquence de ce qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le mandat des administrateurs actuels, Monsieur Mazzoni, Mademoiselle Rosati et Mademoiselle Giordano en date de ce jour et décide de leur accorder pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer aux fonctions d'administrateurs pour une durée de 6 années:

- Monsieur Johan Wouters, gérant de sociétés, demeurant professionnellement au 60, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, né à Kapellen (Belgique) le 2 août 1965,
- Mademoiselle Camille Mernier, gérante de société, demeurant professionnellement au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency, né à Namur (Belgique) le 7 mai 1987,
- Monsieur Benoit Andrienne, gérant de société, demeurant professionnellement au 9bis, rue Basse, L-4963 Clémency, né à Verviers (Belgique) le 26 septembre 1975.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET, A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 8 décembre 2014. Relation: LAC/2014/58512. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199444/72.

(140222963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Falcon Crown Portfolio Umbrella, Fonds Commun de Placement.

The amended management regulations with respect to the common fund Falcon Crown Portfolio Umbrella have been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register.

Le règlement de gestion modifié concernant le fonds commun de placement Falcon Crown Portfolio Umbrella a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2014.

Falcon Fund Management (Luxembourg)

Signature

Référence de publication: 2014199068/13.

(140222449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire
de la Société tenue à Luxembourg, le 11 décembre 2014*

L'assemblée générale a, après avoir pris connaissance du rapport du commissaire, décidé d'approuver les comptes de liquidation et elle a donné décharge au liquidateur et au commissaire.

Elle a décidé de prononcer la clôture de la liquidation et a constaté que la Société en liquidation a définitivement cessé d'exister.

Elle a décidé que les livres et comptes de la Société seront déposés et conservés pendant une période minimum de cinq ans à l'ancien siège social de la Société, soit 22-24, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Pour Old Town

Référence de publication: 2014200437/19.

(140224128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2014.

PB International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den elften Tag im Monat Dezember,
vor dem unterzeichnenden Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitze zu Niederanven,

traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft PB International S.A., mit Sitz in L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, rue Gabriel Lippmann, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 43.851, gegründet durch Urkunde des Notars Paul Frieders vom 30. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C - Recueil Spécial des Sociétés et Associations vom 18. Juni 1993, letztmalig abgeändert durch den unterzeichnenden Notar, am 27. Oktober 2014, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, (die „Gesellschaft“).

Die Versammlung wird um 13 Uhr eröffnet.

Den Vorsitz der Versammlung führt Frau Julia Becker, Juristin, geschäftsansässig in L-5365 Schuttrange (Munsbach), 18-20, rue Gabriel Lippmann.

Zum Schriftführer wird bestimmt Herr Jean-Pierre Dias, Privatangestellter, geschäftsansässig in Sennignerberg.

Die Versammlung wählt zum Stimmzähler Frau Julia Becker, vorbenannt.

Sodann gab der Vorsitzende folgende Erklärung ab:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschließen.

Etwaige Vollmachten der vertretenen Aktieninhaber, von den Mitgliedern des Verwaltungsvorstandes und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleiben gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert werden, als Anlage beigegeben.

3.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung:

1.- Herabsetzung des Kapitals um fünfhundertachtundneunzig Millionen neunhundertneunundneunzig Tausend achthunderteinundfünfzig EURO und vierundzwanzig CENT (EUR 598.999.851,24) auf eine Million einhundertachtundvierzig EURO und sechsundsiebzig CENT (EUR 1.000.148,76), durch Annullierung von 1.069.719 Aktien und Rückzahlung an den alleinigen Aktionär unter Berücksichtigung der Vorschriften von Artikel 69, 1 und 69, 2 des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie abgeändert.

2.- In Folge dessen Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhundertachtundvierzig EURO und sechsundsiebzig CENT (EUR 1.000.148,76) eingeteilt in eintausendsiebenhunderteinundachtzig (1.781) Aktien ohne Nennwert.“

3.- Reduzierung der gesetzlichen Rücklagen um neunundfünfzig Millionen achthundertneunundneunzig Tausend neunhundertfünfundachtzig EURO und zwölf CENT (EUR 59.899.985,12) auf einhundert Tausend vierzehn EURO und achtundachtzig CENT (EUR 100.014,88) und der Anderen Rücklagen, die nicht zweckgebunden sind, um einhunderteinundfünfzig Millionen vierhundertachtundfünfzig Tausend fünfhundertvierundvierzig EURO und vierundsechzig CENT (EUR 151.458.544,64) auf vierundzwanzig Millionen einhundertsechsunneunzig Tausend zweiundvierzig EURO und dreiundvierzig CENT (EUR 24.196.042,43).

4.- Entscheidung, dass die Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft nunmehr durch die Generalversammlung ernannt werden, dementsprechend Abänderung von Artikel 21 wie folgt:

„ **Art. 21.** Die Prüfung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, die durch die Generalversammlung bestellt und abberufen werden.“

Sodann traf die Versammlung nach Beratung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt das Kapital um fünfhundertachtundneunzig Millionen neunhundertneunundneunzig Tausend achthunderteinundfünfzig EURO und vierundzwanzig CENT (EUR 598.999.851,24) auf eine Million einhundertachtundvierzig EURO und sechsundsiebzig CENT (EUR 1.000.148,76), herabzusetzen durch Annullierung von 1.069.719 Aktien und Rückzahlung an den alleinigen Aktionär unter Berücksichtigung der Vorschriften von Artikel 69, 1 und 69, 2 des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie abgeändert.

Zweiter Beschluss

Infolge vorstehender Kapitalherabsetzung beschließt die Generalversammlung Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft abzuändern wie folgt:

„ **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million einhundertachtundvierzig EURO und sechsundsiebzig CENT (EUR 1.000.148,76) eingeteilt in eintausendsiebenhunderteinundachtzig (1.781) Aktien ohne Nennwert.“

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, die gesetzlichen Rücklagen um neunundfünfzig Millionen achthundertneunundneunzig Tausend neunhundertfünfundachtzig EURO und zwölf CENT (EUR 59.899.985,12) auf einhundert Tausend vierzehn EURO und achtundachtzig CENT (EUR 100.014,88) zu reduzieren. Weiterhin beschließt die Generalversammlung, die Anderen Rücklagen, die nicht zweckgebunden sind, um einhunderteinundfünfzig Millionen vierhundertachtundfünfzig Tausend fünfhundertvierundvierzig EURO und vierundsechzig CENT (EUR 151.458.544,64) auf vierundzwanzig Millionen einhundertsechsunneunzig Tausend zweiundvierzig EURO und dreiundvierzig CENT (EUR 24.196.042,43) zu reduzieren.

Vierter Beschluss:

Die Generalversammlung beschließt, dass die Ernennung der Wirtschaftsprüfer der Gesellschaft nunmehr durch die Generalversammlung erfolgt und dementsprechende Abänderung von Artikel 21 wie folgt:

„ **Art. 21.** Die Prüfung der Gesellschaft erfolgt durch einen oder mehrere unabhängige Wirtschaftsprüfer, die durch die Generalversammlung bestellt und abberufen werden.“

Da somit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung durch den Vorsitzenden geschlossen.

Die Kosten, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf SIEBENTAUSEND EURO (EUR 7.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Julia Becker, Jean-Pierre Dias, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 11 décembre 2014. LAC/2014/59524. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 15. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014201171/85.

(140225046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Immo Terrains S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.722.

Immosa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, La Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 173.720.

L'an deux mille quatorze, le quatrième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Maximilien dit Max LEESCH, commerçant, demeurant à L-8387 Koerich, Chalet Saint-Hubert.

Agissant en qualité de:

I.- mandataire spécial du conseil d'administration de la société Immo Terrains S.A. (la «Société Absorbante»), une société anonyme ayant son siège social au L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg section B sous le numéro 173.722,

constituée selon acte notarié du notaire soussigné du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») numéro 330 du 11 février 2013. Les statuts de la Société Absorbante ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois par acte notarié du notaire soussigné du 15 octobre 2014, publié au Mémorial C numéro 3577 en date du 27 novembre 2014;

en vertu des pouvoirs lui conférés par résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante du 28 octobre 2014;

II.- gérant unique de la société Immosa S.à r.l. (la «Société Absorbée»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Centre Commercial La Belle Etoile, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 173.720,

constituée selon acte notarié du notaire soussigné du 18 décembre 2012, publié au Mémorial C numéro 305 du 7 février 2013. Les statuts de la Société Absorbée ont été modifiés par acte notarié du notaire soussigné du 1 octobre 2014, publié au Mémorial C numéro 3346 en date du 12 novembre 2014.

Un extrait certifié conforme des résolutions du conseil d'administration de la Société Absorbante et des résolutions du gérant unique de la Société Absorbée, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexé au présent acte afin d'être enregistré avec ce dernier.

Le comparant, agissant en sa double capacité indiquée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter la fusion de la Société Absorbante et la Société Absorbée comme suit:

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le gérant unique de la Société Absorbée ont décidé de procéder à la fusion de la Société Absorbante et de la Société Absorbée par absorption de la Société Absorbée dans la Société Absorbante.

A la date du projet de fusion dont est fait référence ci-dessous, la Société Absorbante détient la totalité des parts sociales de la Société Absorbée, la fusion étant opérée par le mécanisme simplifié, prévu par les articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le gérant unique de la Société Absorbée ont établi un projet de fusion conformément aux articles 261 et 278 de la Loi de 1915 et ont procédé à la publication de ce projet de fusion au Mémorial C n° 3206 du 3 novembre 2014.

Tous les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, au moins un mois avant que l'opération de fusion ne prenne effet entre parties, de prendre connaissance et d'obtenir copie, au siège social de la Société Absorbante, sans frais et sur simple demande, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe 1^{er} (a) et (b) de la Loi de 1915.

Tous les actionnaires de la Société Absorbante ainsi que la Société Absorbante en tant que associé unique de la Société Absorbée ont renoncé à l'état comptable dont est fait référence à l'article 267, paragraphe 1^{er} (c) de la Loi de 1915 conformément à l'article 267, paragraphe 1.

Aucun des actionnaires de la Société Absorbante n'a demandé la convocation d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société Absorbante sur la base de l'article 279 (c) de la Loi de 1915 et un délai d'un mois s'est écoulé depuis la publication du projet de fusion au Mémorial C.

Ceci exposé, par suite de la fusion avec la Société Absorbante, la Société Absorbée cesse d'exister et ses parts sociales sont annulées.

La fusion est effective entre les parties à partir du 3 décembre 2014.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi de 1915 et au vu des déclarations reprises ci-avant, avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés qui fusionnent ainsi que du projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date prémentionnée.

Après avoir lu le contenu de l'acte au comparant, le comparant a signé avec Nous, notaire, l'original de cet acte.

Signé: M. LEESCH, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 9 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2422. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 11 décembre 2014.

Référence de publication: 2014199242/67.

(140222189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 décembre 2014.

Nevis JV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 184.370.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of October;

Before Us Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

- KRE Nevis LLC, a limited liability company incorporated in the State of Delaware, having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, in the city of Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA, and registered with the State of Delaware under number 5473671,

- here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal on 10 October 2014,

- NEINVER S.A., a Spanish Sociedad Anónima, whose registered office is located at calle Francisca Delgado 11, 5th Floor, 28108, Alcobendas, Madrid, Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid under Volume 5,720, Sheet 210, Section 8, Page M-93,606, and with tax identification number A-31038136,

- here represented by Sara Lecomte, private employee, residing professionally in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Shareholders") of Nevis JV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 184370 (the "Company") and, incorporated pursuant to a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, dated 3 February 2014, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* on 11 April 2014, number 933, page 44764.

The Shareholders, acting in their capacity of shareholders of the Company, hereby pass the following written resolutions in accordance with the following agenda:

Agenda

1. Creation of new classes of shares in the Company's share capital and allocation of the existing shares;
2. Full restatement of the Articles;
3. Appointment of an additional manager of the Company;
4. Miscellaneous.

First resolution

The Shareholders resolve to create the following new classes of shares in the Company's share capital:

- the class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- the class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- the class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- the class A4 shares (the "Class A4 Shares");
- the class A5 shares (the "Class A5 Shares");
- the class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- the class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- the class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- the class B4 shares (the "Class B4 Shares"); and
- the class B5 shares (the "Class B5 Shares"),

with a par value of one Euro cent (EUR 0.01) each and having the rights and obligations as set out in the Articles as amended by the following resolution.

The Shareholders resolve to allocate the existing shares as follows:

The one million one hundred eighty-one thousand two hundred fifty (1,187,500) shares held by KRE Nevis LLC, aforementioned, shall be allocated as follows:

- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) Class A1 Shares;
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) Class A2 Shares;
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) Class A3 Shares;
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) Class A4 Shares; and
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) Class A5 Shares.

Sixty-two thousand five hundred (62,500) shares held by NEINVER S.A., aforementioned, shall be allocated as follow:

- twelve thousand five hundred (12,500) Class B1 Shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) Class B2 Shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) Class B3 Shares;
- twelve thousand five hundred (12,500) Class B4 Shares; and
- twelve thousand five hundred (12,500) Class B5 Shares.

Second resolution

The Shareholders resolve to fully restate the Articles (including article 12 (representation) of the Articles) without amending the object clause which shall now be read as follows:"

Title I. - Denomination - Registered office - Object - Duration

1. Denomination.

1.1 A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Nevis JV S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter (the "Shareholders" and each a "Shareholder"). The Company will be governed by these articles of association (the "Articles") and the relevant legislation.

2. Object.

2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

2.2 The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

2.3 In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2.4 The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object, including investments in the real estate sector.

2.5 Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

3. Duration.

3.1 The Company is established for an unlimited period.

4. Registered office.

4.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

4.2 The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Board of Managers.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

4.4 In the event that the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board of Managers.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided as follows:

- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) class A1 shares (the "Class A1 Shares");
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) class A2 shares (the "Class A2 Shares");
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) class A3 shares (the "Class A3 Shares");
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) class A4 shares (the "Class A4 Shares");
- two hundred thirty-seven thousand five hundred (237,500) class A5 shares (the "Class A5 Shares");
- twelve thousand five hundred (12,500) class B1 shares (the "Class B1 Shares");
- twelve thousand five hundred (12,500) class B2 shares (the "Class B2 Shares");
- twelve thousand five hundred (12,500) class B3 shares (the "Class B3 Shares");
- twelve thousand five hundred (12,500) class B4 shares (the "Class B4 Shares");
- twelve thousand five hundred (12,500) class B5 shares (the "Class B5 Shares"),

(hereafter referred to as the "Shares" and each a "Share") each having a nominal value of one Euro Cent (EUR 0.01) and having the rights and obligations as set out in these Articles. In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish share premium accounts (the "Share Premium Accounts") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law, any Joint Venture Agreement and these Articles.

5.3 The Company may, subject to any Joint Venture Agreement, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one (1) or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the 1915 Law, any Joint Venture Agreement and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor or to a particular class of Shares.

5.4 All Shares have equal rights subject to any Joint Venture Agreement and as otherwise provided in these Articles.

6. Increases and reductions of share capital.

6.1 The issued capital of the Company may be increased or reduced from time to time by a Shareholders' resolution adopted in accordance with these Articles and Luxembourg Law and in compliance with any Joint Venture Agreement and the Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as aforesaid.

6.2 Any reduction of the share capital of the Company will be through the repurchase and subsequent cancellation of all the issued Shares of one (1) or more Numerical Class of Shares (a "Share Redemption").

6.3 Any Share Redemption will be made in respect of the Numerical Class for each Alphabetical Series with the highest number.

6.4 Upon a Share Redemption becoming effective, the holders of the Shares which are repurchased by the Company as part of the Share Redemption (the "Redeemed Shares") will be paid the Redemption Price for each Redeemed Share.

6.5 There may not be more than an aggregate of five (5) Share Redemptions. For these purposes, each number of Share Redemptions will correspond to the number of Numerical Classes of Shares which are the subject of the Share Redemption. As an example of this for purposes of illustration, a Share Redemption in respect of the A1 and B1 Classes of Shares will constitute one (1) Share Redemption; a Share Redemption in respect of the A1, B1, A2 and B2 Classes of Shares will constitute two (2) Share Redemptions.

7. Indivisibility of shares.

7.1 Each Share is indivisible.

7.2 A Share may be registered in the name of more than one (1) person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

8. Transfer of shares.

8.1 During such time as the Company has only one (1) Shareholder, the Shares will be freely transferable.

8.2 During such time as the Company has more than one (1) Shareholder: the Transfer of Shares is subject to the provisions of these Articles, articles 189 and 190 of the 1915 Law and the provisions of any Joint Venture Agreement, and in particular, but not limited to (i) general Transfer restriction provisions (ii) tag along rights on Transfers, (iii) drag along rights on Transfers, (iv) first offer rights on Transfers and (v) pre-emption rights on Transfers, as provided by any Joint Venture Agreement.

9. Management of the company.

9.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body by the general meeting of Shareholders. The Board of Managers shall be composed of six managers (the "Managers" and each a "Manager") of which:

9.1.1 five (5) Managers shall be nominated for appointment by KKR; and

9.1.2 one (1) Manager shall be nominated for appointment by Neinver.

9.2 The Board of Managers may, if the Shareholders so resolve, be composed of one or more A Managers (the "A Managers") and one or more B Managers (the "B Managers").

9.3 The Board of Managers may but need not be Shareholders. The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of Shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

10. Powers of the managers.

10.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the general meeting shall be within the competence of the Board

of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Managers, has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relating to the Company not reserved by law or the Articles to the general meeting or as may be provided herein.

11. Board meetings.

11.1 The Board of Managers shall hold, at least, semi-annual meetings or as often as deemed desirable by the Managers.

11.2 The Board of Managers may elect a chairman among the Managers nominated for appointment by KKR and a secretary.

11.3 Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one (1) other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 11.5. For the avoidance of doubt, if the Board of Managers is divided between A Managers and B Managers, an A Manager may appoint either an A Manager or a B Manager as his Manager's Representative and a B Manager may also appoint either an A Manager or a B Manager as his Manager's Representative.

11.4 Meetings of the Board of Managers shall be called by the chairman of the Board of Managers or any one board member. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers 24 hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the notice period may be shortened and the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

11.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions provided, if the Board of Managers is divided into A Managers and B Managers, at least one (1) of the A Managers and one (1) of the B Managers are present or represented or, if the Board of Managers is not divided into A Managers and B Managers, a majority of the Managers are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a Majority Decision; the chairman having a casting vote, except for the following matters which require the unanimous consent of all members of the Board of Managers (to the extent such matters are of the competence of the Board of Managers under Luxembourg Law) (the "Unanimous Matters"):

11.5.1 change in the Company's or the Group Companies' business purpose;

11.5.2 acquisition of new assets by the Company or by any Group Company;

11.5.3 merger, de-merger or spin-off of the Company or a Group Company;

11.5.4 change in the Company's or the Group Companies' bylaws (including their share capital) and/or registered office; and

11.5.5 issuance to debt instruments to the Shareholders in terms more punitive (i.e interest rate, repayment obligations) than the terms of existing debt instruments issued to Shareholders;

11.5.6 any decision taken by the Board of Directors or a general Shareholders meeting of the Company that, if taken unilaterally would constitute a breach under these Articles and any Joint Venture Agreement;

11.6 The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the signature of any one Manager or as decided by the Board of Managers.

11.7 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by any one Manager or as may be resolved by the Board of Managers at the relevant meeting. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one Manager, or as may be resolved at the relevant meeting or a subsequent meeting.

12. Representation.

12.1 The Company will be bound by (i) the signature of any B Manager, or (ii) the joint signature of a A Manager and a B Manager or (iii) by the joint or single signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers.

13. Liability managers.

13.1 The Manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

13.2 Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

13.3 No indemnification shall be provided to any Manager or officer: (i) Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office; (ii) With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or (iii) In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers.

13.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including Managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

13.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or Manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article

14. Shareholder voting rights.

14.1 Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

15. Shareholder meetings.

15.1 Decisions by Shareholders are passed in such form as prescribed by 1915 Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

15.2 Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

15.3 In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

15.4 Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by the Shareholders at the Majority Decision, except for the Unanimous Matters to the extent these are of the competence of the general meeting of the Shareholders and which require the unanimous consent of all the Shareholders. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

15.5 In case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held on second Tuesday of the month of June at 10:00 of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

16. Accounting year.

16.1 The accounting year begins on 1st January of each year and ends on the last day of the month of December of the same year.

17. Financial statements.

17.1 Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Board of Managers.

17.2 The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

18. Distributions.

18.1 Any Distributions and the calculations of any amount payable to a Shareholder on any Distribution will be made subject to any applicable law and to the provisions of any Joint Venture Agreement.

18.2 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent (5%) shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth (1/10) of the Company's nominal capital.

18.3 Subject to the provisions of Luxembourg Law, the Articles and any Joint Venture Agreement, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

18.4 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) in accordance with their respective rights and the terms of any Joint Venture Agreement before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

18.5 In the event that a dividend is declared in accordance with these Articles, then the following provisions will apply in relation to that dividend unless waived by the Shareholders:

18.6 First, the holders of Class 1 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 2 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 3 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 4 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Shares issued by the Company. The holders of Class 5 Shares shall be granted a right to receive, pro rata, a preferred dividend representing zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Shares issued by the Company.

18.7 In the event that a dividend is declared in respect of Shares of one (1) Alphabetical Series only, then the provisions of Article 18.6 above shall apply in respect of the Shares of that Alphabetical Series only and the phrase 'pro rata' shall be interpreted accordingly. In the event that a dividend is declared in respect of Shares of both Alphabetical Series, then the provisions of article 18.6 above shall apply in respect of the Shares of both Alphabetical Series, provided that the apportionment of the payment between the different Alphabetical Series shall be made in accordance with the terms of any Joint Venture Agreement and the phrase 'pro rata' shall be interpreted accordingly.

18.8 After the dividend set out under article 18.6 above, all remaining income to be paid by way of dividend (the "Excess") if any, shall be paid to the holders of Class 5 Shares or if the Class 5 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 4 Shares; or if the Class 4 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 3 Shares; or if the Class 3 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 2 Shares; or if the Class 2 Shares have been cancelled and do not exist anymore, to the holders of the Class 1 Shares.

18.9 In the event that a dividend is declared in respect of Shares of one (1) Alphabetical Series only, then the provisions of Article 18.8 above shall apply in respect of the Shares of that Alphabetical Series only and the phrase 'pro rata' shall be interpreted accordingly. In the event that a dividend is declared in respect of Shares of both Alphabetical Series, then the provisions of Article 18.8 above shall apply in respect of the Shares of both Alphabetical Series, provided that the apportionment of the payment between the different Alphabetical Series shall be made in accordance with the terms of any Joint Venture Agreement and the phrase 'pro rata' shall be interpreted accordingly.

19. Dissolution.

19.1 In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

20. Sole shareholder.

20.1 If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the 1915 Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

21. Applicable law.

21.1 For anything not dealt with in the present Articles, the Shareholders refer to the relevant legislation.

22. Definitions.

"1915 Law" means the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

"Alphabetical Series" means the Class A Shares or the Class B Shares as the case may be.

"Available Amount" means the maximum amount distributable as permitted by Luxembourg Law (including section 72.1 of the 1915 Law) but not so as to exceed the cash held by the Company at the relevant time.

"Class 1 Shares" means the Class A1 Shares and the Class B1 Shares.

"Class 2 Shares" means the Class A2 Shares and the Class B2 Shares.

"Class 3 Shares" means the Class A3 Shares and the Class B3 Shares.

"Class 4 Shares" means the Class A4 Shares and the Class B4 Shares.

"Class 5 Shares" means the Class A5 Shares and the Class B5 Shares.

"Class "A" Shares" means the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Shares and the Class A5 Shares, issued by the Company from time to time.

"Class "B" Shares" means the Class B1 Shares, the Class B2 Shares, the Class B3 Shares, the Class B4 Shares and the Class B5 Shares, issued by the Company from time to time.

"Distributions" means any payments by the Company to any of its Shareholders by way of annual or interim dividends and/or distributions, in relation to any cancellation, redemption and/or repurchase of shares and/or repayment of share premium and/or upon a dissolution or liquidation.

"Group" and "Group Companies" has the meaning ascribed in any Joint Venture Agreement.

"Joint Venture Agreement" means any Joint Venture Agreement relating to the Company to which the Shareholders are parties as amended, restated, supplemented or otherwise modified from time to time in accordance with the terms thereof.

"KKR" means KRE Nevis LLC, a Delaware (USA) company, whose registered office is located at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, in the Country of New Castle, filed with the Office of the Delaware Secretary State.

"Luxembourg Law" means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg from time to time.

"Majority Decision" means (i) in relation to a decision made by the Board of Managers, a decision made by a majority strictly higher than fifty per cent (50%) of the members present, deemed present or represented of such Board of Managers and

(ii) in relation to a decision made by the Shareholders, a decision made by the Shareholders representing a Percentage Interest strictly higher than fifty per cent (50%).

"Neinver" means NEINVER, S.A., a Spanish Sociedad Anónima, whose registered office is located at calle Francisca Delgado 11, 5th Floor, 28108, Alcobendas, Madrid, Spain, registered with the Commercial Registry of Madrid under Volume 5,720, Sheet 210, Section 8, Page M-93,606, and with tax identification number A-31038136.

"Numerical Class" means the various numbered classes of each Alphabetical Series.

"Percentage Interest" has the meaning ascribed in any Joint Venture Agreement.

"Redemption Price" equals the amount payable for each Redeemed Share of the relevant class as determined by the Board of Managers in accordance with the terms of any Joint Venture Agreement and these Articles provided that the total Redemption Price payable for all Redeemed Shares upon a Share Redemption must not exceed the Available Amount.

"Transfer" means any method of transfer of full ownership or any bare ownership or subdivided or partial ownership rights pertaining to one or more Shares, whether gratuitously or for consideration, voluntarily or not, and in particular by sale, exchange, donation, capital contribution, merger and any similar transaction, demerger or spin-off, or any operation causing the universal transmission of the assets and liabilities of an Shareholder or part thereof, allotment by way of a distribution of assets or liquidation, the realisation of a security interest or guarantee, and, generally, any method whatsoever for the transfer of Shares.

Third resolution

The Shareholders resolve to appoint Mr. Daniel Losantos, born on 22 February 1983 in Madrid and professionally residing at Francisca Delgado 11, 5th Floor, 28108 Alcobendas, Madrid, Spain as new class A manager of the Company with immediate effect and for an unlimited period.

The Shareholders note that, following the appointment referred to in the above resolution, the board of managers of the Company is constituted as follows:

- William J. JANETSCHKEK, class A manager;
- Anthony CESARE Jr., class A manager;
- Daniel LOSANTOS, class A manager;
- Stefan LAMBERT, class B manager;
- Dr Wolfgang ZETTEL, class B manager; and
- Mélanie LEIST, class B manager.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing parties, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

189098

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'octobre;

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) soussigné;

ONT COMPARU:

KRE Nevis LLC, une limited liability company constituée dans l'Etat du Delaware (USA), ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, ville de Wilmington, County of New Castle, Delaware, USA, et enregistrée auprès du State of Delaware sous le numéro 5473671,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 10 octobre 2014.

NEINVER S.A., Sociedad Anónima espagnole dont le siège social est situé à calle Francisca Delgado 11, 5th Floor, 28108, Alcobendas, Madrid, Espagne, immatriculée au registre de commerce de Madrid sous le numéro 5,720, feuille 210, Section 8, Page M-93,606, et ayant comme numéro d'identification fiscale A-31038136,

ici représentée par Sara Lecomte, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesquelles procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associés (les "Associés") de Nevis JV S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184370 (la "Société") et, constituée suivant acte reçu par maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 3 février 2014, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 11 avril 2014, numéro 933, page 44764.

Les Associés, agissant en leur capacité d'associés de la Société, adoptent par la présente les résolutions écrites suivantes, conformément à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création de nouvelles catégories de parts sociales dans le capital social de la Société et allocation des parts sociales existantes;
2. Refonte complète des Statuts;
3. Nomination d'un gérant supplémentaire;
4. Divers.

Première résolution

Les Associés décident de créer les nouvelles catégories de parts sociales suivantes dans le capital social de la Société:

- les parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- les parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- les parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- les parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- les parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
- les parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
- les parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
- les parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
- les parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4"); et
- les parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5");

ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (0,01 EUR) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts tels que modifiés par la résolution suivante.

Les Associés décident d'allouer les parts sociales existantes comme il suit:

Les un million cent quatre-vingt-sept mille cinq cents (1.187.500) parts sociales détenues par KRE Nevis LLC, sus-mentionnée, doivent être allouées comme il suit:

- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) Part Sociales de Catégorie A1;
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) Part Sociales de Catégorie A2;
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) Part Sociales de Catégorie A3;
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) Part Sociales de Catégorie A4; et
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) Part Sociales de Catégorie A5.

Les soixante-deux mille cinq cents (62.500) parts sociales détenues par NEINVER S.A., susmentionnée, doivent être allouées comme il suit:

- douze mille cinq cents (12.500) Part Sociales de Catégorie B1;
- douze mille cinq cents (12.500) Part Sociales de Catégorie B2;
- douze mille cinq cents (12.500) Part Sociales de Catégorie B3;
- douze mille cinq cents (12.500) Part Sociales de Catégorie B4; et
- douze mille cinq cents (12.500) Part Sociales de Catégorie B5.

Deuxième résolution

Les Associés décident de refondre entièrement les Statuts (y compris l'article 12 (représentation) des Statuts) sans pour autant modifier l'article sur objet social qui devront désormais se lire comme suit:

Titre I^{er} . - Objet - Dénomination - Siège social - Durée

1^{er} . Dénomination.

1.1 Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés (les "Associés" et chacun un "Associé"), une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Nevis JV S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts (les "Statuts") et les dispositions légales afférentes.

2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

2.2 La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations et de certificats de créance.

2.3 D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties ou valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris vers le haut et sur le coté), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

2.4 La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières ainsi que toutes transactions en relation avec des biens mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent, ce qui comprend l'investissement dans le secteur immobilier.

2.5 Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des Associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des Statuts.

4.2 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du Conseil de Gérance.

4.3 La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg et à l'étranger.

4.4 Au cas où le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Conseil de Gérance.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de douze mille cinq cents Euros (12.500,-EUR) divisé comme il suit:

- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales de catégorie A1 (les "Parts Sociales de Catégorie A1");
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales de catégorie A2 (les "Parts Sociales de Catégorie A2");
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales de catégorie A3 (les "Parts Sociales de Catégorie A3");
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales de catégorie A4 (les "Parts Sociales de Catégorie A4");
- deux cent trente-sept mille cinq cents (237.500) parts sociales de catégorie A5 (les "Parts Sociales de Catégorie A5");
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B1 (les "Parts Sociales de Catégorie B1");
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B2 (les "Parts Sociales de Catégorie B2");
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B3 (les "Parts Sociales de Catégorie B3");
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B4 (les "Parts Sociales de Catégorie B4"); et
- douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B5 (les "Parts Sociales de Catégorie B5"),

5.2 (ci-après les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale") ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et ayant les droits et obligations tels que définis dans ces Statuts. Dans ces Statuts, "Associés" est le détenteur de parts sociales au moment concerné et "Associé" doit être interpréter conformément.

5.3 La Société peut créer des comptes de prime d'émission (les "Comptes de Prime d'Emission") sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915, de tout Contrat de Joint Venture et des présents Statuts.

5.4 La Société peut, sous réserve de tout Contrat de Joint Venture, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un (1) ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Associé(s) sous réserve de la Loi de 1915, tout Contrat de Joint Venture, et les présents Statuts. Pour éviter tout doute, une telle décision peut, mais ne doit pas, allouer tout montant contribué au contributeur ou à une catégorie de Parts Sociales particulière.

5.5 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux sous réserve de tout Contrat de Joint Venture et de dispositions contraires dans les présents Statuts.

6. Augmentations et réductions du capital social.

6.1 La capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit de temps à autre par une Résolution des Associés adoptée conformément aux présents Statuts et à la Loi Luxembourgeoise et en accord avec tout Contrat de Joint Venture et la Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales sous réserve de ce qui précède.

6.2 Toute réduction du capital social de la Société aura lieu par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises d'une (1) ou plusieurs Catégories Numériques de Parts Sociales (un "Rachat de Parts Sociales").

6.3 Tout Rachat de Parts Sociales sera effectué à l'égard de la Catégorie Numérique pour chaque Série Alphabétique avec le nombre le plus élevé.

6.4 Une fois le Rachat de Parts Sociales devenu effectif, les détenteurs de Parts Sociales qui sont rachetées par la Société dans le cadre du Rachat de Parts Sociales (les "Parts Sociales Rachetées"), seront payés le Prix de Rachat pour chaque Part Sociale Rachetée.

6.5 Il ne peut pas y avoir plus de cinq (5) Rachats de Parts Sociales au total. A cet effet, chaque nombre de Rachats de Parts Sociales correspondra au nombre de Catégories Numériques de Parts Sociales qui font l'objet du Rachat de Parts Sociales. Comme exemple pour les besoins d'illustration, un Rachat de Part Sociale qui concerne les Part Sociales de Catégories A1 et B1 constituera un (1) Rachat de Parts Sociales; un Rachat de Parts Sociales qui concerne les Parts Sociales de Catégories A1, B1, A2 et B2 constituera deux (2) Rachats de Parts Sociales.

7. Indivisibilité des parts sociales.

7.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

7.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une (1) personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

8. Cession de parts sociales.

8.1 Au cours de la période durant laquelle la Société n'a qu'un (1) seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

8.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un (1) Associé: le Transfert de Parts Sociales est soumis aux dispositions des présents Statuts, aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et aux dispositions de tout Contrat de Joint Venture, et en particulier, sans limitation, aux (i) dispositions générales de restriction de Transfert (ii) droits de tag-along sur les Transferts, (iii) droits de drag-along sur les Transferts, (iv) droits de la première offre de Transfert et (v) droit de préemption sur les Transferts, comme prévu par tout Contrat de Joint Venture.

9. Gérance de la société.

9.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") nommé en tant qu'organe collégial par l'assemblée générale des Associés. Le Conseil de Gérance est composé de six gérants (les "Gérants" et chacun un "Gérant") desquels:

9.1.1 cinq (5) Gérants seront nommés par KKR; et

9.1.2 une (1) Gérant sera nommé par Neinver.

9.2 Le Conseil de Gérance peut, si les Associés le décident ainsi, être composé d'un ou de plusieurs Gérant(s) A (les "Gérants A") et d'un ou de plusieurs Gérant(s) B (les "Gérants B").

9.3 Les membres du Conseil de Gérance peuvent, mais ne doivent pas être des Associés. Les Gérants sont nommés et révoqués par une décision de majorité simple par l'assemblée générale des Associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs mandats. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) à tout moment.

10. Pouvoirs des gérants.

10.1 Le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la Société et pour autoriser et/ou exécuter tous actes de disposition et d'administration en relation avec les objets de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, d'autoriser et d'approuver tous les actes et opérations relatives à la Société non réservés par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale ou tels qu'ils peuvent être prévus dans ces Statuts.

11. Réunions du conseil de gérance.

11.1 Le Conseil de Gérance doit tenir, au minimum, des réunions semi-annuelles, ou autant que les Gérants considèrent nécessaires.

11.2 Le Conseil de Gérance peut élire un président entre les Gérants nommé par KKR et un secrétaire.

11.3 Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à, ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (mais pas tout autre personne) d'agir comme son représentant (le "Représentant du Gérant") à une Réunion du Conseil afin de participer, délibérer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plus d'un (1) Gérant à une Réunion du Conseil à condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne ou participent en personne à une Réunion du Conseil tenue conformément à l'Article 11.5. Pour éviter tout doute, si le Conseil de Gérance est divisé entre des Gérants A et des Gérants B, un Gérant A peut nommer soit un Gérant A soit un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant et un Gérant B peut aussi nommer soit un Gérant A soit un Gérant B en tant que son Représentant du Gérant.

11.4 Les Réunions du Conseil seront convoquées par le président du Conseil de Gérance ou tout autre membre du conseil. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la durée de l'avis peut être raccourci et la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

11.5 Le Conseil de Gérance peut seulement valablement délibérer et prendre des décisions à condition que, si le Conseil de Gérance est divisé en Gérants A et Gérants B, au moins un (1) des Gérants A et un (1) des Gérants B sont présents ou représentés ou, si le Conseil de Gérance n'est pas divisé en Gérants A et Gérants B, une majorité des Gérants sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées par une Décision Majoritaire; le président a une voix prépondérante, sauf dans le cas de décisions qui requièrent un consentement unanime de tous les membres du Conseil de Gérance (dans le cas où de telles affaires relèvent de la compétence du Conseil de Gérance selon la Loi Luxembourgeoise) (les "Affaires Unanimes");

11.5.1 changement de l'objet social de la Société ou d'une Société du Groupe;

11.5.2 l'acquisition de nouveaux biens par la Société ou par une Société du Groupe;

11.5.3 fusions, scission ou spin-off de la Société ou d'une Société du Groupe;

11.5.4 changement des Statuts (y compris le capital social) et/ou le siège social de la Société ou d'une Société du Groupe;

11.5.5 l'émission d'instruments de dette aux Associés dans des termes plus sévère (par exemple intérêts, obligations de remboursement) que les termes des instruments de dettes existants émis aux Associés;

11.5.6 toute décision qui, si prise par le Conseil de Gérance ou une assemblée générale de la Société de manière unilatérale, constituerait une violation des présents Statuts ou du Contrat de Joint Venture.

11.6 Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature d'un Gérant ou tel qu'il est décidé par le Conseil de Gérance.

11.7 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par un Gérant ou tel qu'il peut en être décidé par le Conseil de Gérance lors de la réunion. Les copies ou extraits de tels procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par un Gérant, ou tel qu'il peut en être décidé lors de la réunion ou lors d'une réunion ultérieure.

12. Représentation.

12.1 La Société sera engagée par (i) la signature d'un Gérant B, ou (ii) la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B ou (iii) par la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance.

13. Responsabilité des gérants.

13.1 Le(s) Gérant(s) ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

13.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été, Gérant ou dirigeant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant ou dirigeant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots "demande", "action", "plainte" ou "procédure" s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots "responsabilité" et "dépenses" devront comprendre, sans limitation, les honoraires d'avocats, frais, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

13.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout Gérant ou dirigeant: (i) En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses Associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de la conduite de sa fonction; (ii) Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou (iii) Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le Conseil de Gérance.

13.4 Le droit à une indemnisation prévu par les présentes sera divisible, n'affectera aucun autre droit dont un Gérant ou dirigeant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement, il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être Gérant ou dirigeant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à une indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les Gérants et dirigeants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

13.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision finale sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du Gérant, de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

14. Droits de vote des associés.

14.1 Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des Associés par un mandataire spécial.

15. Assemblées générales.

15.1 Les décisions des Associés sont prises dans les formes prévues par la Loi de 1915 par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors des assemblées. Toute assemblée des Associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution écrite valable (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

15.2 Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

15.3 Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

15.4 A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés à la Décision Majoritaire, sauf pour les Affaires Unanimes dans la mesure où celle-ci relève de la compétence de l'assemblée générale des Associés, lesquelles requièrent le consentement unanime des Associés. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant la modification des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions de changer la nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

15.5 A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés, l'assemblée générale annuelle sera tenue le deuxième mardi du mois de juin de chaque année à 10:00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

16. Année sociale.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

17. Comptes annuels.

17.1 Chaque année à la fin de l'année sociale, le Conseil de Gérance établit les comptes annuels.

17.2 Les comptes annuels sont à la disposition des Associés au siège social de la Société.

18. Distributions.

18.1 Toutes Distributions et les calculs de tout montant payable à un Associé sur toute Distribution seront réalisés sous réserve de toute loi applicable et des dispositions de tout Contrat de Joint Venture.

18.2 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés en vertu de la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent (5%) seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fond de réserve légale atteint un dixième (1/10) du capital nominal de la Société.

18.3 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, les Statuts et tout Contrat de Joint Venture, la Société peut par résolutions des Associés déclarer des dividendes conformément aux droits respectifs des Associés.

18.4 Le Conseil de Gérance peut, le cas échéant, décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) conformément à leurs droits respectifs et les termes de tout Contrat de Joint Venture avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation comptable montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve devant être établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables du/de(s) Associé(s).

18.5 Dans le cas où un dividende est déclaré conformément aux présents Statuts, alors les dispositions suivantes seront applicables concernant le dividende sauf si renoncées par les Associés:

18.6 Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 1 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 2 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 3 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 4 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société. Les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie 5 auront le droit de recevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales émises par la Société.

18.7 Dans le cas où un dividende est déclaré concernant les Parts Sociales d'une (1) seule Série Alphabétique, les dispositions de l'Article 18.6 ci-dessus s'appliquent concernant les Parts Sociales de cette Série Alphabétique uniquement et la phrase "pro rata" doit être interprétée conformément. Dans le cas où un dividende est déclaré concernant des Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, les dispositions de l'Article 18.6 ci-dessus s'appliquent alors concernant les Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, à condition que la répartition du paiement entre les différentes Séries Alphabétiques est faite conformément aux termes de tout Contrat de Joint Venture et la phrase "pro rata" doit être interprétée conformément.

18.8 Suite au dividende décrit à l'Article 18.6 ci-dessus, tout revenu restant à payer par voie de dividende (l'"Excès") s'il y en a, devra être payé aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 5 ou si les Parts Sociales de Catégorie 5 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 4; ou si les Parts Sociales de Catégorie 4 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 3; ou si les Parts Sociales de Catégorie 3 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 2; ou si les Parts Sociales de Catégorie 2 ont été annulées et n'existent plus, aux détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 1.

18.9 Dans le cas où un dividende est déclaré concernant des Parts Sociales d'une (1) seule Série Alphabétique, les dispositions de l'Article 18.8 ci-dessus s'appliquent alors concernant les Parts Sociales de cette Série Alphabétique uniquement et la phrase "pro rata" doit être interprétée conformément. Dans le cas où un dividende est déclaré concernant des Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, les dispositions de l'Article 18.8 ci-dessus s'appliquent alors concernant les Parts Sociales des deux Séries Alphabétiques, à condition que la répartition du paiement entre les différentes Séries Alphabétiques est faite en conformité avec les termes de tout Contrat de Joint Venture et la phrase "pro rata" doit être interprété conformément.

19. Dissolution.

19.1 Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être mais pas nécessairement Associés, et qui sont nommés par l'assemblée générale des Associés qui précisera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

20. Associé unique.

20.1 Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé détient toutes les Parts Sociales de la Société, la Société existe en tant que société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi de 1915; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

21. Loi applicable.

21.1 Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

22. Définitions.

"Catégorie Numérique" signifie les diverses catégories numérotées de chaque Série Alphabétique.

"Contrat de Joint Venture" signifie un Contrat de Joint Venture relatif à la Société auquel les Associés sont parties, tel que modifié, refondu, complété ou autrement modifié de temps en temps conformément aux termes de ce dernier.

"Décision Majoritaire" signifie (i) relative à une décision prise par le Conseil de Gérance, une décision prise par une majorité plus élevée que cinquante pourcent (50%) des membres présents ou représentés du Conseil de Gérance et (ii) relative à une décision prise par les Associés, une décision prise les Associés représentant un Pourcentage d'Intérêt plus élevé que cinquante pourcent (50%).

"Distributions" signifie tout paiement par la Société à l'un de ses Associés par dividendes annuels ou intérimaires et/ou distributions, en relation avec toute annulation, remboursement et/ou rachat de parts sociales et/ou remboursement de prime d'émission et/ou en cas de dissolution ou liquidation.

"Groupe" et "Sociétés du Groupe" a la signification attribué dans tout Contrat de Joint Venture.

"KKR" signifie KRE Nevis LLC, une société du Delaware (Etats Unis d'Amérique), ayant son siège social au Corporate Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, dans le pays de New Castle, enregistrée avec la Office of the Delaware Secretary State.

"Loi de 1915" signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

"Loi Luxembourgeoise" signifie les lois du Grand-Duché de Luxembourg de temps en temps.

"Montant Disponible" signifie le montant maximum distribuable tel que permis par la Loi Luxembourgeoise (y compris la section 72.1 de la Loi de 1915) mais pas de manière à excéder le montant en espèces tenu par la Société à un moment donné.

"Neinver" signifie NEINVER, S.A., une Sociedad Anónima espagnole, ayant son siège social à calle Francisca Delgado 11, 5^{ème} étage, 28108, Alcobendas, Madrid, Espagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Madrid, Volume 5.700, Page 210, Section 8, Page M-93.606, et un numéro d'identification d'impôt A-31038136.

"Parts Sociales de Catégorie 1" signifie les Parts Sociales de Catégorie A1 et les Parts Sociales de Catégorie B1.

"Parts Sociales de Catégorie 2" signifie les Parts Sociales de Catégorie A2 et les Parts Sociales de Catégorie B2.

"Parts Sociales de Catégorie 3" signifie les Parts Sociales de Catégorie A3 et les Parts Sociales de Catégorie B3.

"Parts Sociales de Catégorie 4" signifie les Parts Sociales de Catégorie A4 et les Parts Sociales de Catégorie B4.

"Parts Sociales de Catégorie 5" signifie les Parts Sociales de Catégorie A5 et les Parts Sociales de Catégorie B5.

"Parts Sociales de Catégorie A" signifie les Parts Sociales de Catégorie A1, les Parts Sociales de Catégorie A2, les Parts Sociales de Catégorie A3, les Parts Sociales de Catégorie A4, et les Parts Sociales de Catégorie A5, émises par la Société de temps en temps.

"Parts Sociales de Catégorie B" signifie les Parts Sociales de Catégorie B1, les Parts Sociales de Catégorie B2, les Parts Sociales de Catégorie B3, les Parts Sociales de Catégorie B4, et les Parts Sociales de Catégorie A5, émises par la Société de temps en temps.

"Parts Sociales Numériques" signifie les diverses parts sociales numériques de chaque Série Alphabétique.

"Pourcentage d'Intérêt" a le sens attribué dans le Contrat de Joint Venture.

"Prix de Rachat" est égal au montant payable pour chaque Part Sociale Rachetée de la catégorie concernée telle que déterminée par le Conseil de Gérance conformément aux termes de tout Contrat de Joint Venture et des Statuts à

condition que le Prix de Rachat total payable pour toutes les Parts Sociales Rachetées en cas de Rachat de Parts Sociales n'excède pas le Montant Disponible.

"Série Alphabétique" signifie les Parts Sociales de Catégorie A ou de Catégorie B, selon le cas.

"Transfert" désigne toute méthode de transfert de la pleine propriété ou la nue-propriété ou de droits de propriété divisées ou partielle portant sur une ou plusieurs Parts Sociales, que cela soit à titre gratuit ou onéreux, volontairement ou non, et notamment par vente, échange, donation, apport en capital, de fusion et toute opération similaire, de scission ou spin-off, ou toute opération entraînant la transmission universelle du patrimoine d'un Investisseur ou une partie de celui-ci, l'attribution au moyen d'une distribution de l'actif ou de la liquidation, la réalisation d'une sûreté ou garantie, et, généralement, toute méthode sous toute forme que ce soit pour le transfert des Parts Sociales."

Troisième résolution

Les Associés décident de nommer Mr Daniel Losantos, né le 22 février 1983 à Madrid et résidant professionnellement au Francisca Delgado 11, 5^{ème} Etage, 28108 Alcobendas, Madrid, Espagne comme nouveau gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Les Associés notent que, suite à la nomination mentionnée dans la résolution ci-dessus, le conseil de gérance de la Société est constitué comme il suit:

- William J. JANETSCHEK, gérant de catégorie A;
- Anthony CESARE Jr., gérant de catégorie A;
- Daniel LOSANTOS, gérant de catégorie A;
- Stefan LAMBERT, gérant de catégorie B;
- Dr Wolfgang ZETTEL, gérant de catégorie B; et
- Mélanie LEIST, gérant de catégorie B.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête du présent acte.

Après lecture du présent acte au mandataire des parties comparantes, agissant comme indiqué ci-dessus, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: S.LECOMTE, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 17 octobre 2014. Relation: LAC/2014/48496. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014194386/820.

(140216478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2014.

Nexstep, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 26, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 184.448.

In the year two thousand and fourteen, the twenty-seventh day of the month of November;

Before us Maître Edouard Delosch, civil law notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

APPEARED:

Nexyard, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) with its registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 176.638 (the "Sole Shareholder"),

duly represented by Victorien Hemery, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy executed in Luxembourg on 27th November 2014.

The proxy of the represented Sole Shareholder having been initiated ne varietur by the appearing person and by the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of Nexstep, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred and twenty-five thousand euro (EUR 125,000) with its registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 184.448 (the “Company”), incorporated following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 19 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 976 of 16 April 2014. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, of 20 June 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2248 of 23 August 2014.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, declare having waived any notice requirement, the general meeting of the Sole Shareholder is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Creation of one (1) class of shares, namely the class AB shares (the “AB Shares”);
2. Allocation of (i) five thousand (5,000) existing class A shares, (ii) sixty thousand (60,000) existing class B shares and (iii) sixty thousand (60,000) existing class C shares to a series 1 of class AB Shares (the “AB1 Shares”) so that the share capital of the Company be represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) AB1 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;
3. Creation of two (2) classes of shares, namely (i) the class C shares (the “C Shares”) and (ii) the class D shares (the “D Shares”);
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of fifty thousand one hundred and one euro (EUR 50,101) in order to bring it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 125,000) up to one hundred and seventy-five thousand and one hundred and one euro (EUR 175,101) by the issuance of (i) eleven thousand seven hundred and fifty eight (11,758) AB1 Shares, with a par value of one euro (EUR 1) each (ii) five thousand three hundred and eleven (5,311) AB Shares of a series 2 (the “AB2 Shares”) with a par value of one euro (EUR 1) each, (iii) ten thousand six hundred and twenty three (10,623) AB Shares of a series 3 (the “AB3 Shares”) with a par value of one euro (EUR 1) each, (iv) twenty-two thousand three hundred and eight (22,308) AB Shares of a series 4 (the “AB4 Shares”) with a par value of one euro (EUR 1) each, (v) one hundred (100) C Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and, (vi) one (1) D Share with a par value of one euro (EUR 1);
5. Restatement of the articles of incorporation of the Company;
6. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of the Sole Shareholder unanimously takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create one (1) class of shares, namely the class AB shares (the “AB Shares”).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate (i) five thousand (5,000) existing class A shares, (ii) sixty thousand (60,000) existing class B shares and (iii) sixty thousand (60,000) existing class C shares to a series 1 of class AB Shares (the “AB1 Shares”) so that the share capital of the Company be represented by one hundred and twenty-five thousand (125,000) AB1 Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to create two (2) classes of shares, namely (i) the class C shares (the “C Shares”) and (ii) the class D shares (the “D Shares”).

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of fifty thousand one hundred and one euro (EUR 50,101) in order to bring it from its current amount of twenty-five thousand euro (EUR 125,000) up to one hundred and seventy-five thousand and one hundred and one euro (EUR 175,101) by the issuance of (i) eleven thousand seven hundred and fifty eight (11,758) AB1 Shares, with a par value of one euro (EUR 1) each (ii) five thousand three hundred and eleven (5,311) AB Shares of a series 2 (the “AB2 Shares”) with a par value of one euro (EUR 1) each, (iii) ten thousand six hundred and twenty three (10,623) AB Shares of a series 3 (the “AB3 Shares”) with a par value of one euro (EUR 1) each, (iv) twenty-two thousand three hundred and eight (22,308) AB Shares of a series 4 (the “AB4 Shares”) with a par value of one euro (EUR 1) each, (v) one hundred (100) C Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and, (vi) one (1) D Share with a par value of one euro (EUR 1).

Subscription - Payment

1. The Sole Shareholder, represented as above mentioned, subscribes to (i) eleven thousand seven hundred and fifty eight (11,758) AB1 Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and (ii) one (1) D Shares with a par value of one

euro (EUR 1) and fully pays up the eleven thousand seven hundred and fifty nine (11,759) newly issued AB1 and D Shares by way of payment of the sum of eleven thousand seven hundred and fifty nine euro (EUR 11,759);

2. FA Consult, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, with its registered office at 5, square du Roule, 75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 538.419.201 RCS Paris, here represented by Victorien Hemery, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy executed in Paris on 25th November 2014, subscribes to five thousand three hundred and eleven (5,311) AB2 Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and fully pays up the five thousand three hundred and eleven (5,311) newly issued AB2 Shares by way of payment of the sum of five thousand three hundred and eleven euro (EUR 5,311);

3. Lubalis, a société par actions simplifiée incorporated and existing under the laws of France, with its registered office at 17, rue Soufflot, 75005 Paris (France) and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 807857289, here represented by Victorien Hemery, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy executed in Paris on 25th November 2014, subscribes to ten thousand six hundred and twenty three (10,623) AB3 Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and fully pays up the ten thousand six hundred and twenty three (10,623) newly issued AB3 Shares by way of payment of the sum of ten thousand six hundred and twenty three euro (EUR 10,623);

4. Hermanus Meijer, born in Leiderdorp (The Netherlands) on 18 January 1975 and residing at 41 Burnaby Street, SW0 0PP, London (United Kingdom), here represented by Victorien Hemery, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy executed in London on 24th November 2014, subscribes to twenty-two thousand three hundred and eight (22,308) AB4 Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and fully pays up the twenty-two thousand three hundred and eight (22,308) newly issued AB4 Shares by way of payment of the sum of twenty-two thousand three hundred and eight euro (EUR 22,308); and

5. Nexstep MCV, a Luxembourg special limited partnership (société en commandite spéciale) with registered office at 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and in the process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register here represented by Victorien Hemery, lawyer, residing professionally in Luxembourg pursuant to a proxy executed in Luxembourg on 27th November 2014, subscribes to one hundred (100) C Shares with a par value of one euro (EUR 1) each and fully pays up the one hundred (100) newly issued C Shares by way of payment of the sum of one hundred euro (EUR 100);

The proxies of the represented persons having been initiated *ne varietur* by the appearing person and by the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The evidence of the existence of the payment of the sum of fifty thousand one hundred and one euro (EUR 50,101) has been produced to the undersigned notary.

As a result of the foregoing resolution, FA Consult, Lubalis, Hermanus Meijer and Nexstep MCV, aforementioned (altogether the "Shareholders") join the meeting to resolve on the following resolutions:

Fifth resolution

The Shareholders resolves to amend and fully restate the articles of association of the Company which shall now be read as follows:

"A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name Nexstep (hereinafter the "Company"), which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "1915 Law"), the law of 12 July 2013 relating to alternative investment fund managers, as amended from time to time (the "AIFM Law") and the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is to act as (i) managing general partner (associé gérant commandité) of one or several alternative investment funds including but not limited to Nexstep Investors, SLP-SIF, a special limited partnership (société en commandite spéciale) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisé-FIS) subject to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended and (ii) as alternative investment fund manager under article 5(2) of the AIFM Law.

2.2. The Company may further acquire any interest or participation in any company or enterprise in any form whatsoever and manage such participation or interest. The activity of the targeted company or enterprise shall remain within the line of activities which may be exercised by the Company.

2.3. Within this context and in compliance with the provisions of the AIFM Law and in particular Annex I of the AIFM Law, the Company may carry out any activities connected with the management, administration and promotion of one or more alternative investment funds including without limitation the portfolio management and risk management in respect of one or more alternative investment funds and further provide administration and marketing services to one or more alternative investment funds and exercise activities related to the assets of one or more alternative investment funds, namely services necessary to meet the fiduciary duties of the Company, advice to undertakings on capital structure, industrial strategy and related matters, advice and services relating to mergers and the purchase of undertakings and other

services connected to the management of one or more alternative investment funds and the companies and other assets in which they have invested.

2.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

2.5. The Company may carry out any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at one hundred seventy-five thousand one hundred and one euro (EUR 175,101) represented by three (3) classes of shares as follows:

- one hundred seventy-five thousand (175,000) class AB shares subdivided into four (4) series:

* one hundred thirty-six thousand and seven hundred and fifty eight (136,758) series 1 AB shares (the "AB1 Shares");

* five thousand three hundred and eleven (5,311) series 2 AB shares (the "AB2 Shares");

* ten thousand six hundred and twenty three (10,623) series 3 AB shares (the "AB3 Shares");

* twenty-two thousand three hundred and eight (22,308) series 4 AB shares (the "AB4 Shares" and together with the AB1 Shares, the AB2 Shares and the AB3 Shares, the "AB Shares");

- one hundred (100) class C shares (the "C Shares"); and

- one (1) class D share (the "D Share" and together with the AB Shares and the C Shares, the "Shares");

with each Share having a nominal value of one euro (EUR 1).

5.2 Any amount or value of any premium paid on the AB Shares and D Share(s) and any capital surplus contributed (including any contribution already made) by the holders of AB Shares and D Share(s) from time to time to the Company (the "Contribution") shall be allocated, as the case may be, as follows:

- any Contribution made by the holders of AB1 Shares shall be booked in an AB1 Shares contribution account (the "AB1 Contribution Account") as adjusted pursuant to the terms of the articles of association. Any repayment from the AB1 Contribution Account shall be exclusively made to the holders of AB1 Shares pro rata to each holder of AB1 Shares Contribution to the AB1 Contribution Account;

- any Contribution made by the holders of AB2 Shares shall be booked in an AB2 Shares contribution account (the "AB2 Contribution Account") as adjusted pursuant to the terms of the articles of association. Any repayment from the AB2 Contribution Account shall be exclusively made to the holders of AB2 Shares pro rata to each holder of AB2 Shares Contribution to the AB2 Contribution Account;

- any Contribution made by the holders of AB3 Shares shall be booked in an AB3 Shares contribution account (the "AB3 Contribution Account") as adjusted pursuant to the terms of the articles of association. Any repayment from the AB3 Contribution Account shall be exclusively made to the holders of AB3 Shares pro rata to each holder of AB3 Shares Contribution to the AB3 Contribution Account; and

- any Contribution made by the holders of AB4 Shares shall be booked in an AB4 Shares contribution account (the "AB4 Contribution Account") as adjusted pursuant to the terms of the articles of association. Any repayment from the AB4 Contribution Account shall be exclusively made to the holders of AB4 Shares pro rata to each holder of AB4 Shares Contribution to the AB4 Contribution Account; and

- any Contribution made by the holder(s) of D Share(s) shall be booked in a D Share(s) contribution account (the "D Contribution Account") as adjusted pursuant to the terms of the articles of association. Any repayment from the D

Contribution Account shall be exclusively made to the holder(s) of D Share(s) pro rata to each holder of a D Share(s) Contribution to the D Contribution Account.

5.3 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association subject to always maintaining the minimum share capital required under the AIFM Law.

5.4 The Company may redeem its own Shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption triggers a reduction of the Company's share capital, subject to the minimum share capital required under the AIFM Law being maintained.

5.5 The Company shall ensure that an amount equal to the minimum regulatory capital be reserved and invested at all times in accordance with article 8(8) of the AIFM Law.

Art. 6. Tracking Shares.

6.1 Each Share issued shall track the performance of certain assets, income and gains, which they track on a Class by Class basis in accordance with the following rules of allocation.

6.1.1 The holders of AB Shares (pro rata to the number of AB Shares they hold) are entitled to the net distributable amount resulting from:

- one hundred per cent (100%) of any amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in any alternative investment fund with the exclusion of (i) any amount allocated to the holder(s) of a D Share (s) in accordance with article 6.1.3 and, (ii) any and all carried interest amounts derived from the direct or indirect investment of the Company in any alternative investment fund to be allocated to the holders of C Shares in accordance with article 6.1.2;

- one hundred per cent (100%) of any fee or commission income received by the Company in consideration for its management services to be rendered from time to time to any alternative investment fund; and

- any other available amount distributed to the Company and not allocated to the holders of C Shares in accordance with article 6.1.2; less

- for the avoidance of doubt, all costs and expenses that may be incurred by the Company, as adjusted from time to time.

6.1.2 The holders of C Shares (pro rata to the number of C Shares they hold) are entitled to one hundred per cent (100%) of any amount distributed to the Company in connection with any performance entitlement as carried interest beneficiary in any alternative investment fund from time to time.

6.1.3 The holder(s) of a D Share(s) (pro rata to the number of D Shares they hold, if applicable) are entitled to any amount distributed to the Company in connection with its direct or indirect investment in any alternative investment fund pro rata to the amount contributed by the relevant holder(s) for the purpose of such investment with the exclusion of any and all carried interest amounts derived from the direct or indirect investment of the Company in any alternative investment fund to be allocated to the holders of C Shares in accordance with article 6.1.2.

6.1.4 Any profits realised by Nexstep Investors, aforementioned, and any of its affiliates and distributed to the Company pursuant to articles 6.1.1 and 6.1.3 above shall be allocated as follows:

- any amount to which the holders of AB1 Shares are entitled to pursuant to article 6.1.1 above shall be booked by the Company in an AB1 Shares special reserve account (the "AB1 Reserve Account"). Any amount on the AB1 Reserve Account may be freely distributed to the holders of AB1 Shares pro rata to the number of AB1 Shares they hold;

- any amount to which the holders of AB2 Shares are entitled to pursuant to article 6.1.1 above shall be booked by the Company in an AB2 Shares special reserve account (the "AB2 Reserve Account"). Any amount on the AB2 Reserve Account may be freely distributed to the holders of AB2 Shares pro rata to the number of AB2 Shares they hold;

- any amount to which the holders of AB3 Shares are entitled to pursuant to article 6.1.1 above shall be booked by the Company in an AB3 Shares special reserve account (the "AB3 Reserve Account"). Any amount on the AB3 Reserve Account may be freely distributed to the holders of AB3 Shares pro rata to the number of AB3 Shares they hold;

- any amount to which the holders of AB4 Shares are entitled to pursuant to article 6.1.1 above shall be booked by the Company in an AB4 Shares special reserve account (the "AB4 Reserve Account"). Any amount on the AB4 Reserve Account may be freely distributed to the holders of AB4 Shares pro rata to the number of AB4 Shares they hold; and

- any amount to which the holder(s) of a D Share(s) is/are entitled to pursuant to article 6.1.3 above shall be booked by the Company in a D Share(s) special reserve account (the "D Reserve Account"). Any amount on the D Reserve Account may be freely distributed to the holder(s) of a D Share(s) pro rata to the number of D Shares he/she/it/they hold(s).

6.2 The Shares of the Company are in registered form only.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of Shares - Transfer of Shares.

7.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the 1915 Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

7.3 The Shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the general meeting of shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of Shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

7.6 In the event of death, the Shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the surviving shareholders at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of Shares he, she or it owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the 1915 Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each Share entitles its holder to one vote.

10.2 Save for a higher majority as may be provided in these articles of association, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least one (1) class A manager and two (2) class B managers, who need not be shareholders of the Company.

13.2 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved to the general meeting of shareholders pursuant to the 1915 Law and the present articles of association.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The managers shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office.

14.2 The managers shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager. In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers at least twenty-four (24) hours in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference call or video-conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers including at least a class A manager and a class B manager.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting including the positive vote of at least one (1) class A manager. The chairman, if any, shall not have a casting vote.

17.7. The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by a class A manager and a class B manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by a class A manager and a class B manager.

Art. 19. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signature of a class A manager and a class B manager, or (ii) by the joint signatures or the sole signature of any person(s) to whom such signatory power may have been delegated by the board of managers within the limits of such delegation.

E. Audit and supervision**Art. 20. Auditor(s).**

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) shall be suppressed.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of October of each year and shall end on the thirtieth of September of the next year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2. Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the 1915 Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in accordance with article 6.1 of the present articles of association.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a legal or statutory reserve.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 Any surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in accordance with article 6 of these articles of association.

H. General provisions

Art. 25. General provisions.

25.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

25.2. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

25.3. All matters not expressly governed by these articles shall be determined in accordance with any applicable law."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company, are estimated one thousand three hundred euro (EUR 1,300,-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-septième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Nexyard, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.638 (l'«Associé Unique»),

dûment représentée par Victorien Hemery, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 27 novembre 2014.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique de Nexstep, une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, ayant un capital social de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.448 (la «Société»), constituée suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 19 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 976 en date du 16 avril 2014. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch en date du 20 juin 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2248 en date du 23 août 2014.

L'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social de la Société, déclare renoncer à toute obligation de notification, l'assemblée générale des actionnaires est régulièrement constituée et délibère valablement sur toutes les questions figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Création d'une (1) catégorie de parts sociales, la catégorie de parts sociales AB (les «Parts Sociales AB»);
2. Allocation de (i) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A déjà existantes, (ii) soixante mille (60.000) parts sociales de catégorie B déjà existantes et (iii) soixante mille (60.000) parts sociales de catégorie C déjà existantes à une série 1 de Parts Sociales de catégorie AB (les «Parts Sociales AB1») de sorte que le capital social de la Société est représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales AB1, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1);
3. Création de deux (2) catégories de parts sociales, (i) les parts sociales de catégories C (les «Parts Sociales C») et (ii) les parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales D»);
4. Augmentation du capital social de la Société par un montant de cinquante mille cent un euros (EUR 50.101) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à un montant de cent soixante-quinze mille cent un euros (EUR 175.101) par l'émission de (i) onze mille sept cent cinquante-huit (11.758) Parts Sociales AB1, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) (ii) cinq mille trois cent onze (5.311) Parts Sociales AB d'une série 2 (les «Parts Sociales AB2») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), (iii) dix mille six cent vingt-trois (10.623) Parts Sociales AB d'une série 3 (les «Parts Sociales AB3») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), (iv) vingt-deux mille trois cent huit (22.308) Parts Sociales AB d'une série 4 (les «Parts Sociales AB4») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), (v) cent (100) Parts Sociales C ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) et, (vi) une (1) Part Sociale D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1);
5. Refonte des statuts de la Société;
6. Divers.

Ayant dûment pris en considération chaque point de l'ordre du jour, l'assemblée générale de l'Associé Unique décide à l'unanimité et demande au notaire instrumentant de procéder à l'enregistrement des résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une (1) catégorie de parts sociales, les parts sociales de catégorie AB (les «Parts Sociales AB»).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'allouer (i) cinq mille (5.000) parts sociales de catégorie A déjà existantes, (ii) soixante mille (60.000) parts sociales de catégorie B déjà existantes et (iii) soixante mille (60.000) parts sociales de catégorie C déjà existantes à une série 1 de Parts Sociales de catégorie AB (les «Parts Sociales AB1») de sorte que le capital social de la Société est représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) Parts Sociales AB1, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de créer deux (2) catégories de parts sociales, (i) les parts sociales de catégories C (les «Parts Sociales C») et (ii) les parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales D»).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de cinquante mille cent un euros (EUR 50.101) pour le porter de son montant actuel de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000) à un montant de cent soixante-quinze mille cent un euros (EUR 175.101) par l'émission de (i) onze mille sept cent cinquante-huit (11.758) Parts Sociales AB1, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) (ii) cinq mille trois cent onze (5.311) Parts Sociales AB d'une série 2 (les «Parts Sociales AB2») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), (iii) dix mille six cent vingt-trois (10.623) Parts Sociales AB d'une série 3 (les «Parts Sociales AB3») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), (iv) vingt-deux mille trois cent huit (22.308) Parts Sociales AB d'une série 4 (les «Parts Sociales AB4») ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1), (v) cent (100) Parts Sociales C ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) et, (vi) une (1) Part Sociale D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Souscription - Paiement

1. L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, déclare souscrire à (i) onze mille sept cent cinquante-huit (11.758) Parts Sociales AB1, ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) et (ii) une (1) Part Sociale D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) et procéder à la libération intégrale des onze mille sept cent cinquante-neuf (11.759) Parts Sociales AB1 et D nouvellement émises par le paiement de la somme de onze mille sept cent cinquante-neuf euros (EUR 11.759);

2. FA Consult, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de la République française, ayant son siège social au 5, square du Roule, 75008 Paris, France et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 538.419.201, ici représentée par Victorien Hemery, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration signée à Paris, le 25 novembre 2014, déclare souscrire cinq mille trois cent onze (5.311) Parts Sociales AB2 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) et procéder à la libération intégrale des cinq mille trois cent onze (5.311) Parts Sociales AB2 nouvellement émises par le paiement de la somme de cinq mille trois cent onze euros (EUR 5.311);

3. Lubalis, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de la République française, ayant son siège social au 17, rue Soufflot, 75005 Paris, France et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 807.857.289, ici représentée par Victorien Hemery, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration signée à Paris, le 25 novembre 2014, déclare souscrire dix mille six cent vingt-trois (10.623) Parts Sociales AB3 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) et procéder à la libération intégrale des dix mille six cent vingt-trois (10.623) Parts Sociales AB3 nouvellement émises par le paiement de la somme de dix mille six cent vingt-trois euros (EUR 10.623);

4. Hermanus Meijer, né à Leiderdorp (Pays-Bas) le 18 janvier 1975 et résidant au 41 Burnaby Street, SW0 0PP, Londres (Royaume Uni ici représentée par Victorien Hemery, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration signée à Londres, le 24 novembre 2014, déclare souscrire vingt-deux mille trois cent huit (22.308) Parts Sociales AB4 ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) et procéder à la libération intégrale des vingt-deux mille trois cent huit (22.308) Parts Sociales AB4 nouvellement émises par le paiement de la somme de vingt-deux mille trois cent huit euros (EUR 22.308);
et

5. Nexstep MCV, une société en commandite spéciale de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26, rue Glesener, L-1630 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ici représentée par Victorien Hemery, Avocat à la Cour, en vertu d'une procuration signée à Luxembourg, le 27 novembre 2014, déclare souscrire cent (100) Parts Sociales C ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1) et procéder à la libération intégrale des cent (100) Parts Sociales C nouvellement émises par le paiement de la somme de cent euros (EUR 100);

Les procurations signées ne varient par les mandataires et par le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La preuve de l'existence du paiement de la somme de cinquante mille cent un euros (EUR 50.101) a été soumise au notaire soussigné.

En conséquence de la résolution qui précède, FA Consult, Lubalis, Hermanus Meijer et Nexstep MCV, susmentionnés (ensemble les «Associés») se joignent à la réunion pour décider des résolutions suivantes:

Cinquième résolution

Les Associés décident de procéder à la modification et la refonte complète des statuts de la Société qui devront désormais être lus comme suit:

«A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Nexstep» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi de

1915)), la loi du 12 juillet 2013 concernant les gestionnaires de fonds d'investissement alternatif (la «Loi AIFM») ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 L'objet de la Société est d'agir en tant que (i) associé gérant commandité de un ou plusieurs fonds d'investissement alternatifs y compris, mais sans toutefois s'y restreindre, Nexstep Investors, SLP-SIF, une société en commandite spéciale organisé en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la loi du 13 février 2007 sur les fonds d'investissement spécialisés, telles que modifiées, et (ii) gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs selon l'article 5(2) de la Loi AIFM.

2.2 La Société peut également acquérir et gérer tout intérêt ou participation dans toute société sous quelque forme que ce soit. L'activité d'une société cible doit rester dans les limites des activités que la Société peut exercer.

2.3 Dans le cadre et en conformité avec les dispositions de la Loi AIFM et en particulier l'Annexe I de la Loi AIFM, la Société peut mener à bien toute activité en lien avec la gestion, l'administration et la promotion de un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés y compris, sans toutefois s'y restreindre, la gestion de portefeuille et la gestion des risques en rapport avec un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés et fournir l'administration et les services de commercialisation de un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés ainsi qu'exercer les activités relatives aux actifs de un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés, à savoir les services nécessaires afin de répondre aux obligations fiduciaires de la Société, des conseils aux entreprises sur la structure capitalistique, la stratégie industrielle et les sujets s'y rapportant, des conseils et les services relatifs aux fusions et l'acquisition d'entreprise ainsi que tout autre service se rapportant à la gestion de un ou plusieurs fonds d'investissement spécialisés ainsi que les sociétés et autre actif dans lesquels ils ont investi.

2.4 La Société peut utiliser toute technique et instrument afin de gérer efficacement ses investissements et se protéger contre les risques de crédit, une exposition au taux de change, les risques de taux d'intérêts et tout autre risque.

2.5 La Société peut exercer toute activité de nature immobilière ou en lien avec des valeurs mobilières qui, directement ou indirectement, utile à l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à cent soixante-quinze mille cent un euros (EUR 175.101), représenté par trois (3) catégories de parts sociales comme suit:

- cent soixante-quinze mille (175.000) parts sociales de catégorie AB subdivisées en quatre (4) séries:

* cent trente-six mille sept cent cinquante-huit (136.758) parts sociales AB de série 1 (les «Parts Sociales AB1»);

* cinq mille trois cent onze (5.311) parts sociales AB de série 2 (les «Parts Sociales AB2»);

* dix mille six cent vingt-trois (10.623) parts sociales AB de série 3 (les «Parts Sociales AB3»);

* vingt-deux mille trois cent huit (22.308) parts sociales AB de série 4 (les «Parts Sociales AB4» et ensemble avec les Parts Sociales AB1, les Parts Sociales AB2 et les Parts Sociales AB3, les «Parts Sociales AB»);

- cent (100) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales C»); et

- une (1) part sociale de catégorie D (la «Part Sociale D») et ensemble avec les Parts Sociales AB et les Parts Sociales C, les «Parts Sociales»);

avec chaque Part Sociale ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

5.2 Tout montant ou toute valeur de toute prime payée sur les Parts Sociales AB et Part(s) Sociale(s) D et tout excédant de capital contribué (incluant toute contribution déjà effectuée) par les détenteurs de Parts Sociales AB et Part(s) Sociale (s) D de temps à autre à la Société (la «Contribution») sera allouée, le cas échéant, comme suit:

- toute Contribution effectuée par les détenteurs de Parts Sociales AB1 sera affectée à un compte de contribution des Parts Sociales AB1 (le «Compte de Contribution AB1») ajusté conformément aux modalités prévues par les statuts. Tout remboursement depuis le Compte de Contribution AB1 sera effectué exclusivement aux détenteurs de Parts Sociales AB1 au prorata de la Contribution de chaque détenteur de Parts Sociales AB1 au Compte de Contribution AB1;

- toute Contribution effectuée par les détenteurs de Parts Sociales AB2 sera affectée à un compte de contribution des Parts Sociales AB2 (le «Compte de Contribution AB2») ajusté conformément aux modalités prévues par les statuts. Tout remboursement depuis le Compte de Contribution AB2 sera effectué exclusivement aux détenteurs de Parts Sociales AB2 au prorata de la Contribution de chaque détenteur de Parts Sociales AB2 au Compte de Contribution AB2;

- toute Contribution effectuée par les détenteurs de Parts Sociales AB3 sera affectée à un compte de contribution des Parts Sociales AB3 (le «Compte de Contribution AB3») ajusté conformément aux modalités prévues par les statuts. Tout remboursement depuis le Compte de Contribution AB3 sera effectué exclusivement aux détenteurs de Parts Sociales AB3 au prorata de la Contribution de chaque détenteur de Parts Sociales AB3 au Compte de Contribution AB3;

- toute Contribution effectuée par les détenteurs de Parts Sociales AB4 sera affectée à un compte de contribution des Parts Sociales AB4 (le «Compte de Contribution AB4») ajusté conformément aux modalités prévues par les statuts. Tout remboursement depuis le Compte de Contribution AB4 sera effectué exclusivement aux détenteurs de Parts Sociales AB4 au prorata de la Contribution de chaque détenteur de Parts Sociales AB4 au Compte de Contribution AB4; et

- toute Contribution effectuée par le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) D sera affectée à un compte de contribution de(s) Part(s) Sociale(s) D (le «Compte de Contribution D») ajusté conformément aux modalités prévues par les statuts. Tout remboursement depuis le Compte de Contribution D sera effectué exclusivement au(x) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) D au prorata de la Contribution de chaque détenteur de Part(s) Sociale(s) D au Compte de Contribution D;

5.3 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts, sous réserve de toujours maintenir le capital social minimum requis par la Loi AIFM.

5.4 La Société peut racheter ses propres Parts Sociales pour autant que la Société dispose de réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat entraîne une réduction du capital social de la Société, sous réserve que le capital social minimum requis par la Loi AIFM soit maintenu.

5.5 La Société doit s'assurer qu'un montant égal au capital minimum réglementaire est mis en réserve et investi à tout moment conformément à l'article 8(8) de la Loi AIFM.

Art. 6. Parts sociales traçantes.

6.1 Chaque Part Sociale émise tracera la performance de certains actifs, produits et revenus, qui seront tracés catégorie par catégorie conformément aux règles de distribution qui suivent.

6.1.1 Les détenteurs de Parts Sociales AB (au prorata du nombre de Parts Sociales AB qu'ils détiennent) ont le droit au montant net distribuable résultant de:

- cent pour cent (100%) de tout montant distribué par la Société en relation avec son investissement direct ou indirect dans tout fonds d'investissement alternatif à l'exclusion de (i) tout montant distribué au(x) détenteur(s) de Part(s) Sociale (s) D conformément à l'article 6.1.3 et (ii) tout montant de carried interest découlant de l'investissement direct ou indirect de la Société dans tout fonds d'investissement alternatif qui est alloué au détenteurs de Parts Sociales C conformément à l'article 6.1.2.

- cent pour cent (100%) de tout revenu ou commission reçu par la Société en considération des services de gestion rendu à tout fonds d'investissement alternatif; et

- tout autre montant distribué à la Société et non alloué par la Société aux détenteurs de de Parts Sociales C conformément à l'article 6.1.2; moins;

- pour éviter toute confusion, tous les coûts et dépenses incombant à la Société tels que rajustés de temps à autre.

6.1.2 Les détenteurs de Parts Sociales C ont le droit (au prorata du nombre de Parts Sociales C qu'ils détiennent) à cent pour cent (100%) de tout montant éventuellement distribué par la Société en relation avec tout droit relatif à la performance de tout fonds d'investissement alternatif au titre de bénéficiaire de carried interest;

6.1.3 Le(s) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) D ont le droit (au prorata du nombre de Parts Sociales D qu'ils détiennent, le cas échéant) à tout montant distribué par la Société en relation avec son investissement direct ou indirect dans tout fonds d'investissement alternatif au prorata du montant contribué par le(s) détenteur(s) concerné(s) aux fins d'un tel investissement à l'exclusion de tout montant de carried interest découlant de l'investissement direct ou indirect de la Société dans tout fonds d'investissement alternatif qui est alloué au détenteurs de Parts Sociales C conformément à l'article 6.1.2.

6.1.4 Tout bénéfice réalisé par Nexstep Investors, susmentionné, et par l'une de ses filiales et distribué à la Société conformément aux articles 6.1.1 et 6.1.3 ci-dessus sera alloué comme suit:

- tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales AB1 ont droit conformément à l'article 6.1.1 ci-dessus sera affecté par la Société à un compte de réserve spécial de Parts Sociales AB1 (le «Compte de Réserve AB1»). Tout montant du Compte de Réserve AB1 peut être librement distribué aux détenteurs de Parts Sociales AB1 au prorata du nombre de Parts Sociales AB1 qu'ils détiennent;

- tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales AB2 ont droit conformément à l'article 6.1.1 ci-dessus sera affecté par la Société à un compte de réserve spécial de Parts Sociales AB2 (le «Compte de Réserve AB2»). Tout montant du Compte de Réserve AB2 peut être librement distribué aux détenteurs de Parts Sociales AB2 au prorata du nombre de Parts Sociales AB2 qu'ils détiennent;

- tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales AB3 ont droit conformément à l'article 6.1.1 ci-dessus sera affecté par la Société à un compte de réserve spécial de Parts Sociales AB3 (le «Compte de Réserve AB3»). Tout montant du Compte de Réserve AB3 peut être librement distribué aux détenteurs de Parts Sociales AB3 au prorata du nombre de Parts Sociales AB3 qu'ils détiennent;

- tout montant auquel les détenteurs des Parts Sociales AB4 ont droit conformément à l'article 6.1.1 ci-dessus sera affecté par la Société à un compte de réserve spécial de Parts Sociales AB4 (le «Compte de Réserve AB4»). Tout montant du Compte de Réserve AB4 peut être librement distribué aux détenteurs de Parts Sociales AB4 au prorata du nombre de Parts Sociales AB4 qu'ils détiennent; et

- tout montant auquel le(s) détenteur(s) de(s) Part(s) Sociale(s) D ont droit conformément à l'article 6.1.3 ci-dessus sera affecté par la Société à un compte de réserve spécial de Part(s) Sociale(s) D (le «Compte de Réserve D»). Tout montant du Compte de Réserve D peut être librement distribué au(x) détenteur(s) de Part(s) Sociale(s) D au prorata du nombre de Part(s) Social(s) D qu'il/elle(s) détiennent(en);

6.2 Les Parts Sociales de la Société sont exclusivement nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire concernant tout associé n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des Parts Sociales - Transfert des Parts Sociales.

7.1 Un registre des Parts Sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi de 1915. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part Sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les Parts Sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par l'assemblée générale des associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de Parts Sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

7.6 En cas de décès, les Parts Sociales de l'associé décédé pourront être uniquement transférées au nouvel associé sous réserve qu'un tel transfert ait été approuvé par les associés survivants à une majorité des trois quarts du capital social. Un tel agrément n'est cependant pas requis dans l'hypothèse où les Parts Sociales sont transférées soit aux ascendants, descendants ou au conjoint survivant.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée peut représenter l'ensemble des associés. L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs les plus étendus en relation avec les affaires de la Société.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi de 1915 et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque Parts Sociales confère à son détenteur un droit de vote.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé éventuellement prévu par les présents statuts, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec la même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance**Art. 13. Composition et pouvoirs du conseil de gérance.**

13.1 La Société peut être gérée par un conseil de gérance composé d'au moins un (1) gérant de catégorie A et deux (2) gérants de catégorie B, associés ou non.

13.2 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés à l'assemblée générale des associés conformément à la Loi de 1915 et des présents statuts.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leur rémunération et la durée de leur mandat.

14.2 Les gérants sont nommés et peuvent être librement révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant. Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où les tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens

équivalent à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance dont le vote positif d'au moins un (1) gérant de catégorie A. Le président du conseil de gérance, le cas échéant, ne dispose pas d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Art. 19. Rapports avec les tiers. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances (i) par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B, ou (ii) par la signature conjointe ou la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, dans les limites de cette délégation.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

F. Exercice social - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier octobre de chaque année et se termine le trente septembre de l'année suivante.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées conformément à l'article 6.1 des présents statuts.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve légale ou statutaire.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi de 1915 et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Tout surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés conformément aux dispositions de l'article 6 des présents statuts.

H. Disposition générales

Art. 25. Dispositions générales.

25.1 Les avis et communications peuvent avoir force obligatoire et les résolutions doivent être constatées par écrit, par fax, e-mail ou autre moyen de communication électronique.

25.2 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document qui ensemble, constituent un seul et unique document.

25.3 Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la loi applicable.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société s'élève à environ mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg à la date en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaudra.

Et après lecture faite aux comparantes, celles-ci ont signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: V. HEMERY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 1^{er} décembre 2014. Relation: DIE/2014/15494. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 décembre 2014.

Référence de publication: 2014193674/827.

(140215958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.

Mäi Coiffer Julie Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 37, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.716.

Constatation de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession sous-seing privée, il résulte que le capital social de la société MÄI COIFFER JULIE S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

Madame Félicie THILL, maître-coiffeuse, demeurant à L-5714 Aspelt, Um Hongerbuer 5,;

cinq cent parts sociales 500

Total: cinq cent parts sociales 500

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Félicie THILL

L'associé unique

Félicie THILL / Daniel BAR TON

Gérante technique / Gérant administratif

Référence de publication: 2014193621/19.

(140215125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 décembre 2014.